



**HAL**  
open science

## Un acte de vente inédit de 1321: le monastère de Karakala et la famille des Kabasilas

Olivier Delouis

► **To cite this version:**

Olivier Delouis. Un acte de vente inédit de 1321: le monastère de Karakala et la famille des Kabasilas. D. Dželebdžić, B. Miljković. ΠΕΙΒΟΛΟΣ. Mélanges offerts à Mirjana Živojinović, 44/1, pp.227-250, 2015, Institut d'études byzantines de l'Académie serbe des sciences et des arts. Etudes. halshs-03099880

**HAL Id: halshs-03099880**

**<https://shs.hal.science/halshs-03099880>**

Submitted on 6 Jan 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ΠΕΡΙΒΟΛΟΣ

I

INSTITUT D'ÉTUDES BYZANTINES  
DE L'ACADÉMIE SERBE DES SCIENCES ET DES ARTS  
ÉTUDES № 44/1  
FONDATION DE SAINT MONASTÈRE DE HILANDAR

---

# ΠΕΡΙΒΟΛΟΣ

Tome I

## Mélanges offerts à Mirjana Živojinović

Rédacteurs

*Dejan Dželebdžić, Bojan Miljković*

Secrétaires

*Bojana Pavlović, Miloš Živković*

BELGRADE

2015

ВИЗАНТОЛОШКИ ИНСТИТУТ  
СРПСКЕ АКАДЕМИЈЕ НАУКА И УМЕТНОСТИ  
ПОСЕБНА ИЗДАЊА 44/1  
ЗАДУЖБИНА СВЕТОГ МАНАСТИРА ХИЛАНДАРА

---

# ΠΕΡΙΒΟΛΟΣ

Књига I

## Зборник у част Мирјане Живојиновић

Уредници

*Бојан Миљковић, Дејан Целебуић*

Секретари

*Милош Живковић, Бојана Павловић*

БЕОГРАД

2015

Прихваћено за штампу на седници Одељења историјских наука САНУ  
25. фебруара 2015. године.

Ова књига објављена је уз подршку  
Министарства просвете, науке и технолошког развоја Републике Србије

## САДРЖАЈ – TABLE DES MATIÈRES

### Књига I – Tome I

<i>Гордана Радојчић-Костић, Бојана Павловић, Библиографија академика Мирјане Живојиновић (Bibliographie de l'académicienne Mirjana Živojinović) -----</i>	15
<i>Предраг Коматина, О првом помену монаштва на Атону -----</i>	27
<i>Predrag Komatina, On the first reference to monasticism on Mount Athos -----</i>	33
<i>Andreas Rhoby, Lexikographisch-sprachliche Bemerkungen zu den byzantinisch-griechischen Urkunden des Heiligen Berges Athos -----</i>	35
<i>Андреас Роби, Лексикографско-језичка запажања о грчким светогорским исправама –</i>	60
<i>Jean-Claude Cheynet, Les Tzintziloukai -----</i>	61
<i>Жан-Клод Шене, Цинцилуке -----</i>	71
<i>Frederick Lauritzen, An Athonite assembly described in the Typikon of Monomachos ----</i>	73
<i>Фредерик Лаурицен, Атонски сабор према опису у Мономаховом типикy -----</i>	81
<i>Ploutarchos L. Theocharides, The old monastery of Saint Panteleemon on Mount Athos (Paliomonastiro), once of the Thessalonian (tou Thessalonikeos) -----</i>	83
<i>Плутархос Л. Теохаридис, Стари Манастир Светог Пантелејмона на Атону (Paliomonastiro), некадашњи Солунчев (tou Thessalonikeos) манастир -----</i>	91
<i>Љубомир Максимовић, Владар и манастир -----</i>	93
<i>Ljubomir Maksimović, The ruler and his monastery -----</i>	98
<i>Бојана Крсмановић, Акт прота Герасима о уступању Хиландара Србима -----</i>	101
<i>Војана Крсмановић, The act of protos Gerasimos on ceding Hilandar monastery to the Serbs -----</i>	112
<i>Ирена Шпадијер, Алегорија раја код Светог Саве и Стефана Првовенчаног -----</i>	113
<i>Irena Špadijer, The allegory of paradise in the writings of St. Sava and Stefan the First-Crowned -----</i>	126
<i>Бојан Миљковић, Хиландарски игумански штап -----</i>	127
<i>Војан Миљковић, Hegoumenos' baton of Hilandar monastery -----</i>	137
<i>Виктор Савић, Устав за држање псалтира и Хиландарски типик -----</i>	139
<i>Viktor Savić, Rules for the use of the Psalter and Typikon of Hilandar -----</i>	147
<i>Πασχάλης Ανδρούδης, Ο πύργος του Αγίου Σάββα στη Μονή Χελανδαρίου Αγίου Όρους –</i>	149
<i>Πασχαλις Ανδрудис, Пирг Светог Саве у Манастиру Хиландару на Светој Гори -----</i>	164

<i>Смиља Марјановић-Душанић, Повеље за лимски Манастир Св. апостола и српски владар као ретник апостолима</i> -----	167
<i>Smilja Marjanović-Dušanić, Le corpus des chartes pour le monastère des Saints Apôtres sur le Lim et le souverain serbe comme isapostolos</i> -----	175
<i>Даница Поповић – Марко Поповић, Келије Манастира Св. Николе у Дабру</i> -----	177
<i>Danica Popović – Marko Popović, Kellia of the monastery of St Nicholas in Dabar</i> ----	186
<i>Љубомир Милановић, Illuminating touch: Post-resurrection scenes on the diptych from the Hilandar monastery</i> -----	189
<i>Љубомир Милановић, Додир просветљења: сцене Христових посмртних јављања на Хиландарском диптиху</i> -----	203
<i>Срђан Пириватрић, Хронологија првих владарских аката краља Милутина издатих после освајања Скопља</i> -----	205
<i>Srđan Pirivatrić, Chronology of first charters of King Milutin, issued after the conquest of Skopje</i> -----	213
<i>Mihailo St. Popović, Das Kloster Hilandar und seine Weidewirtschaft in der historischen Landschaft Mazedonien im 14. Jahrhundert</i> -----	215
<i>Михаило Ст. Поповић, Манастир Хиландар и сточарство у историјској области Македонија у XIV веку</i> -----	225
<i>Olivier Delouis, Un acte de vente inédit de 1321: le monastère de Karakala et la famille des Kabasilas</i> -----	227
<i>Оливије Делуи, Један неиздати купопродајни уговор из 1321. године: Манастир Каракала и породица Кавасила</i> -----	249
<i>Драган Војводић, О времену издавања повеља којима краљ Душан потврђује Хиландару даривање Манастира Светог Ђорђа и села Уложишта, а Хрусијском пиргу поклања цркву у Липљану</i> -----	251
<i>Dragan Vojvodić, On the time when the charters were issued, confirming king Dušan's donation of the monastery of St. George and the village of Uložište to Hilandar, and the church in Lipljan to the Hrusia Pyrgos</i> -----	257
<i>Antonio Rigo, Le Mont Athos entre le patriarche Jean XIV Calécas et Grégoire Palamas (1344–1346)</i> -----	259
<i>Антонио Риго, Света Гора између патријарха Јована XIV Калеке и Григорија Паламе (1344–1346)</i> -----	283
<i>Небојша Порчић, The Menologem in Serbian Medieval Document-Making</i> -----	285
<i>Небојша Порчић, Менологом у обликовању српских средњовековних докумената</i> --	298
<i>Срђан Шаркић, Стицање својине ἐξ ἀγορᾶς у грчким повељама српских владара</i> ---	299
<i>Srđan Šarkić, Acquisitions of property ἐξ ἀγορᾶς in Greek charters of Serbian rulers</i> ---	308
<i>Војана Павловић, Mount Athos in the historical work of Nikephoros Gregoras</i> -----	309
<i>Бојана Павловић, Света Гора у историјском спису Нићифора Григоре</i> -----	321
<i>Ђорђе Бубало, Логос формула у хрисовуљи цара Стефана Уроша Манастиру Лаври (1361)</i> -----	323
<i>Djordje Bubalo, The Logos-formula in emperor Stefan Uroš's chrysobull to the Great Lavra monastery (1361)</i> -----	337

## Књига II – Tome II

<i>Φαίδων Χατζηαντωνίου</i> , Το κωδωνοστάσιο της Μονής Παντοκράτορος -----	339
<i>Федон Хадзиандониу</i> , Звоник Манастира Пантократор -----	357
<i>Станоје Бојанин</i> , Две изгубљене повеље Бранковића и њихова компилација (Хиландар № 58 и № 59) -----	359
<i>Stanoje Bojanin</i> , Two lost charters of the Brankovićs' and their compilation (Chilandar № 58 and № 59) -----	382
<i>Κάτια Λοβέρδου-Τσιγαρίδα</i> , Άγνωστες βυζαντινές επενδύσεις εικόνων από μονές του Αγίου Όρους -----	385
<i>Katja Loverdou-Tsigarida</i> , Непознате иконе са оплатом из светогорских манастира -----	395
<i>Миодраг Марковић</i> , О представама Светог Саве Српског у Ватопеду, с посебним освртом на фреску у Параклису Светог Димитрија -----	397
<i>Miodrag Marković</i> , About representations of St Sava of Serbia in Vatopedi monastery, with special focus on fresco in the parekklesion of St Demetrios -----	406
<i>Raul Estangüi Gomez</i> , Actes autographes de l'empereur Manuel II Palaiologos conserves dans les archives du Mont Athos -----	409
<i>Раул Естангуи Гомез</i> , Аутографски акти цара Манојла II Палеолога сачувани у светогорским архивима -----	426
<i>Тамара Матовић</i> , Μετά θάνατον δῶρον у светогорским актима -----	427
<i>Tamara Matović</i> , Μετά θάνατον δῶρον dans les actes des monastères de l'Athos -----	441
<i>Гордана Јовановић</i> , О повељи деспота Ђорђа, Јована и деспотице Ангелине Манастиру Светога Павла на Светој Гори 1495, 3. новембра, у Купинику -----	443
<i>Gordana Jovanović</i> , The charter of despot Đorđe, Jovan and despina Angelina issued to the monastery of St Paul on Mount Athos on November 3, 1495, in Kupinik -----	455
<i>Гојко Суботић</i> , Припрата Саборне цркве у Кареји почетком XVI века -----	457
<i>Gojko Subotić</i> , Le narthex de l'église cathédrale à Karyés au début du XVI <sup>ème</sup> siècle -----	465
<i>Νίκος Διονυσόπουλος</i> , Γυναικείες παρουσίες στο Άγιον Όρος: τα οικογενειακά πορτρέτα της Έλενας Ράρες και της Ρωξάνδρας Λαπουσνεάνου, πριγκιπισσών της Μολδαβίας, στις Μονές Διονύσιου και Δοχειαρίου (16 <sup>ος</sup> αι.) -----	469
<i>Никос Дионисопулос</i> , О присуству жена на Светој Гори: породични портрети принцеза Молдавије Јелене Рареш и Роксандре Лапушњану у манастирима Дионисијату и Дохијару (XVI) век -----	482
<i>Зоран Ракић</i> , Заставице четворојеванђеља бр. 33 и 69 у библиотеци Манастира Хиландара -----	485
<i>Zoran Rakić</i> , Headpieces of tetraevangelia Nos. 33 and 69 in the library of the Hilandar monastery -----	493
<i>Ђорђе Трифуновић</i> , Упутство за одређивање хронологије у старим српским рукописима (рукопис Манастира Хиландара бр. 125) -----	495
<i>Đorđe Trifunović</i> , Instructions on determining chronology in old Serbian manuscripts (Hilandar monastery manuscript No 125) -----	503



<i>Ευθύμιος Ν. Τσιγαρίδας</i> , Άγνωστη εικόνα του Εμμανουήλ Τζάνε στη Μονή Μεγίστης Λαύρας στο Άγιο Όρος -----	505
<i>Εφθymiος Η. Цигаридаc</i> , Непозната икона Емануила Занеа у Манастиру Великој Лаври на Светој Гори -----	510
<i>Снежана Јелесијевић</i> , Карејски типик у препису јеромонаха Арсенија Суханова ----	513
<i>Снежана Елесиевич</i> , Карейский устав в списке иеромонаха Арсения Суханова ----	526
<i>Дејан Целебдић</i> , Две неиздате <i>омологије</i> о хиландарској Келији Светих Архангела у Кареји из друге половине XVII века -----	527
<i>Dejan Dželebdžić</i> , Two unpublished <i>homologiai</i> concerning the Hilandar cell of the Holy Archangels in Karyes from the second half of the 17 <sup>th</sup> century -----	539
<i>Kyriell Pavlikianov</i> , Il culto di San Costantino imperatore nei monasteri del Monte Athos --	541
<i>Кирил Павликианов</i> , Култ светог цара Константина у манастирима Свете Горе ----	548
<i>Татјана Стародубцев</i> , Икона Ваведења са Светим Савом и Симеоном Српским и Светим Харалампијем у Црквеном византијском музеју у Митилини -----	549
<i>Tatjana Starodubcev</i> , The icon of the Presentation of the Virgin in the Temple with Sts Sava and Symeon of Serbia and St Charalambos in the Ecclesiastical Byzantine Museum at Mytilini -----	564
<i>Даница Петровић</i> , Хиландарски појци-писари у XVIII веку -----	567
<i>Danica Petrović</i> , Hilandar chanter-scribes in the 18 <sup>th</sup> century -----	577
<i>Милош Живковић</i> , Иконографска забелешка о сликарству хиландарског католикона: представа Светог Сисоја над гробом Александра Великог у ексонартексу ----	579
<i>Miloš Živković</i> , An iconographic note on the wall paintings of the katholikon of the Hilandar monastery: the depiction of St. Sisoes above the grave of Alexander the Great in the exonarthex -----	586
<i>Νικόλαος Αργ. Μερτζιμέκης</i> , Περί της Ξενοφοντινής <i>ἀμπελικῆς</i> του Αγίου Φιλίππου και τών σχέσεων των μόνών Ξενοφόντος και Χελανδαρίου. Ιστορική έρευνα των αθωνικών πηγών -----	589
<i>Николаос Αργ. Μερзимекис</i> , О ксенофонтском <i>винограду</i> Светог Филипа и везама Ксенофонта и Хиландара. Историјско истраживање атонских извора -----	597
<i>Весна Пено</i> , Хиландарски појци и писари новијег доба -----	599
<i>Vesna Peno</i> , The Hilandar monastery chanters and scribes of modern time -----	605
<i>Jelena Bogdanović</i> , Le Corbusier's testimonial to Byzantine architecture on Mt. Athos --	607
<i>Јелена Богдановић</i> , Ле Корбизијеово сведочанство о византијској архитектури на Светој Гори -----	622

OLIVIER DELOUIS

(Centre national de la recherche scientifique, Paris)

## UN ACTE DE VENTE INÉDIT DE 1321: LE MONASTÈRE DE KARAKALA ET LA FAMILLE DES KABASILAS

Un acte de vente inédit de 1321 provenant des archives de Karakala, sur le Mont Athos, éclaire l'histoire peu connue de ce monastère et nous renseigne sur la famille des Kabasilas et ses biens situés en Chalcidique, près de Thessalonique.

*Mots-clés:* Athos, Chalcidique, Karakala, Kabasilas, Thessalonique.

L'histoire médiévale du monastère de Karakala, sur le Mont Athos, reste fort obscure et n'est guère susceptible d'être éclaircie par les actes de la pratique. Au regard de son ancienneté, les documents byzantins qui y sont conservés sont en effet en nombre anormalement réduit. Seuls 7 documents authentiques et un faux d'époque médiévale sont recensés dans le dernier inventaire des archives du monastère, paru il y a trente ans, à savoir : un acte inédit du prôtos Paul de mai 1071, un chrysobulle d'Andronic II de juillet 1294, un faux chrysobulle attribué au même empereur mais sans doute composé au siècle suivant, un acte de vente inédit de 1321 – lequel nous retiendra ici –, un acte du prôtos Isaac de février 1324, un *praktikon* de Michel Papylas de janvier 1342, un fragment de *praktikon* du XIII<sup>e</sup>–XIV<sup>e</sup> siècle inédit et un acte du prôtos Kallistos de mars 1476<sup>1</sup>. Les pertes massives de la documentation ne sont pas compensées par les voyageurs qui mentionnent, sans les transcrire, d'autres actes impériaux aujourd'hui disparus, qui auraient porté les signatures de Romain IV Diogène, Michel VIII, Andronic III et Jean V Paléologue<sup>2</sup>. Rapporté à ce faible

<sup>1</sup> Les actes d'époque byzantine de Karakala portent les n<sup>os</sup> 1–4, 15–17 et 22 du catalogue de K. Chrysochoïdès, P. Gounaridès, A'. Ἱερὰ Μονὴ Καρακάλλου. Κατάλογος τοῦ ἀρχείου (Ἀθωνικά Σύμμεκτα 1), Athènes 1985, 7–104. On y trouvera les références aux éditions des actes déjà publiés.

<sup>2</sup> P. Lemerle, Un chrysobulle d'Andronic II pour le monastère de Karakala, Bulletin de correspondance hellénique 60 (1936) 428–446, repris dans *Idem*, Le monde de Byzance : histoire et institutions (Variorum reprints collected studies 86), Londres 1978, texte XVII, 434, cite cette littérature moderne ; sur les archives de Karakala, voir aussi P. Lemerle, Un praktikon inédit des archives de Karakala (janvier 1342) et la situation en Macédoine orientale au moment de l'usurpation de Cantacuzène, Χριστήριον εἰς Ἀναστάσιον Κ. Ὀρλάνδου, I, Athènes 1965, 278–298, repris dans *Idem*, Le monde de Byzance : histoire et institutions (Variorum reprints collected studies 86), Londres 1978, texte XVIII, 278–279.

nombre de témoignages, la publication d'un acte de vente inédit présente un certain intérêt, d'autant que ce document offre en sus des informations de premier plan sur une célèbre famille de Thessalonique, les Kabasilas, sur ses alliances et ses biens. La présente étude, après avoir rassemblé les éléments connus de l'histoire de Karakala, propose donc l'édition, la traduction et le commentaire de ce texte<sup>3</sup>.

## I. – QUELQUES ÉLÉMENTS POUR UNE HISTOIRE DE KARAKALA

### *Une première chronologie*

Dédié aux saints Apôtres, le monastère de Karakala est situé au sud-est de la péninsule athonite, à quelques centaines de mètres en retrait du rivage, sur une faible hauteur. Il a pour proches voisins les monastères de Philothéou à l'ouest et d'Iviron au nord-ouest. Fondé dans des circonstances inconnues, le monastère porte un nom qui prête à la légende et aux prétentions les moins établies à la plus haute antiquité<sup>4</sup>. Il n'est toutefois mentionné pour la première fois qu'en 1018/9, dans un acte du prôtos Nicéphore mettant fin à une querelle de bornage sur le Mont Athos, qui opposait d'une part le monastère latin des Amalfitains, et de l'autre les monastères de Lavra et de Karakala<sup>5</sup>. Le premier higoumène connu est un Théodoulos, qui signe deux décisions du prôtos Paul : en 1076 un acte remettant au monastère athonite de Saint-Constantin un autre monastère abandonné situé dans la région de Méléai, près de Chilandar<sup>6</sup> ; en 1081 un acte rétablissant les droits de plusieurs monastères contre les usurpations opérées par Iviron<sup>7</sup>. En août 1087, l'higoumène Michel signe un acte du prôtos Sabas qui délimite à l'Athos les biens du monastère de Chaldos<sup>8</sup>. L'higoumène Syméon de Karakala signe, vers 1108, un acte du prôtos Jean Tarchaneïôtès attribuant à Lavra un bien ruiné, situé à Karyès<sup>9</sup>. Ce même Syméon fait partie d'un groupe de trois higoumènes, envoyés en délégation par l'assemblée de l'Athos auprès d'Alexis I<sup>er</sup> Comnène, vers 1105, accompagnés de deux épitérètes, pour évoquer la question des paysans valaques sur la Sainte

<sup>3</sup> Les actes de Karakala trouveront place dans la collection des Archives de l'Athos publiée à Paris. Signalons que Mgr Louis Petit (1868–1927) avait préparé leur édition, y compris celle des documents d'époque post-byzantine. Le dossier dactylographié, resté inédit à sa mort, fut transmis à Gabriel Millet (1867–1952) en 1928. Il est aujourd'hui conservé au Collège de France à Paris. Nous n'en avons pas tenu compte pour la présente étude.

<sup>4</sup> La légende d'une fondation par l'empereur Caracalla (188–217) est fréquemment rapportée : voir par exemple le récit d'un higoumène de Karakala relevé par *A. N. Didron*, *Le Mont Athos – Caracallou. Τοῦ Καρακάλλου μονή*, *Annales archéologiques* 20 (1860) 275–283. *G. Smyrnakès*, *Τὸ Ἅγιον Ὄρος*, Athènes 1903, 576, propose le nom d'un autre fondateur, « Nicolas Karakalla », contemporain d'Athanasios l'Athonite, personnage qui n'a pas d'existence historique connue. Le nom du monastère a dans les sources byzantines des orthographes variées : τοῦ Καρακάλλου, Καρακάλλου, Καρακάλλου, Καράκαλα, Καρακάλα ; nous retenons Karakala en français, par convention.

<sup>5</sup> *P. Lemerle, A. Guillou, N. Svoronos*, avec la collaboration de *D. Papachryssanthou*, *Actes de Lavra I, Des origines à 1204* (Archives de l'Athos 5), Paris 1970, n° 23.

<sup>6</sup> *M. Živojinović, V. Kravari, C. Giros*, *Actes de Chilandar I, Des origines à 1319* (Archives de l'Athos 20), Paris 1998, no 2, l. 30.

<sup>7</sup> *J. Bompaire*, *Actes de Xéropotamou* (Archives de l'Athos 3), Paris 1964, n° 6, l. 57, lecture du nom de l'higoumène corrigée par *D. Papachryssanthou* dans *Saint-Pantéléémôn*, cité infra n. 15, 224.

<sup>8</sup> *W. Regel, E. Kurtz, B. Korablev*, *Actes de l'Athos VI, Actes de Philothée* (*Vizantijskij vremennik. Priloženie k 20,1*), Saint-Petersbourg 1913, n° 1, l. 158–159.

<sup>9</sup> Lavra I, cité n. 5, n° 57, l. 43.

Montagne<sup>10</sup>. En 1110, selon G. Smyrnakès, un certain Basile Sklèros aurait occupé l'higouménat, mais l'information paraît invérifiable<sup>11</sup>. L'higoumène Nikôn est ensuite mentionné comme signataire d'un acte attribué au prôtos Ióannikios, daté de 1141 ; ici la prudence s'impose car le document est un faux, peut-être datable du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup>. En janvier 1142, l'higoumène Bartholomée souscrit un accord entre les monastères de Phalakrou et de Xylourgou<sup>13</sup>. En septembre de la même année, le nouvel higoumène Nicéphore est témoin dans un acte de délimitation dressé par Basile, métropolitain de Serrès<sup>14</sup>. En 1169, le *proestós* de Karakala est Métrophane, qui signe l'acte du prôtos Jean accordant à Saint-Pantéléemôn le monastère de Xylourgou<sup>15</sup>.

Karakala disparaît alors une première fois de nos archives pendant près d'un siècle. Aurait-il perdu son indépendance ? Selon l'hagiographie, saint Sava, cofondateur du monastère de Chilandar en 1198, aurait racheté Karakala au monastère de Lavra autour de l'an 1200 et lui aurait concédé des largesses<sup>16</sup>. Le monastère invoque lui-même, dans un acte de Zographou daté de *ca* 1342, un autre scénario : sous la « tyrannie des Latins » dit le texte, donc après 1204, le monastère aurait manqué de disparaître complètement, il aurait perdu ses biens meubles et immeubles ainsi que ses titres de propriété<sup>17</sup>. Il faut attendre 1262 pour connaître un nouvel higoumène, Néophyte, lequel signe une délimitation du monastère de Kalligraphou établie par le prôtos Arsène et son conseil<sup>18</sup>. En 1287, l'higoumène Kosmas signe l'acte du prôtos Jean qui attribue à Lavra le monastère ruiné *tôn Molphênôn* (des Amalfitains), avec ses biens<sup>19</sup>. C'est à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, en tout cas avant son élection en 1289, que le futur patriarche Athanase (1289–1293, 1303–1309) vécut un temps à Karakala<sup>20</sup>, et c'est aussi à cette période que Germain Maroulès l'Hagiorite († *ca* 1336) y séjourna à plusieurs reprises, d'après son hagiographe et contemporain Philothée Kokkinos, lequel qualifie l'endroit de *méga phrontistèrion*<sup>21</sup>.

<sup>10</sup> Διήγησις μερικῆ τῶν ἐπιστολῶν Ἀλεξίου βασιλέως καὶ Νικολάου πατριάρχου, γενομένη κατὰ διαφόρους καιροῦς, éd. P. Meyer, Die Haupturkunden für die Geschichte der Athosklöster, Leipzig 1894, 165.24.

<sup>11</sup> Smyrnakès, Ἄγιον Ὅρος, cité n. 4, 576.

<sup>12</sup> Lavra I, cité n. 5, Appendice III, l. 40, et commentaire 365–366.

<sup>13</sup> V. Kravari, Actes du Pantocrator (Archives de l'Athos 17), Paris 1991, n° 3, l. 44.

<sup>14</sup> J. Lefort, N. Oikonomidès, D. Papachryssanthou, avec la collaboration de V. Kravari, H. Métrévèli, Actes d'Iviron II, Du milieu du XI<sup>e</sup> siècle à 1204 (Archives de l'Athos 16), Paris 1990, n° 55b, l. 1–2.

<sup>15</sup> P. Lemerle, G. Dagron, S. M. Ćirković, Actes de Saint-Pantéléemôn (Archives de l'Athos 12), Paris 1982, n° 8, l. 48.

<sup>16</sup> Teodosije Hilandarac, Život svetoga Save, éd. D. Daničić, D. Trufunović, Belgrade 1973, 65–66 ; Dometijan, Život svetoga Simeuna i svetoga Save, éd. D. Daničić, Belgrade 1865, 183–184.

<sup>17</sup> W. Regel, E. Kurtz, B. Korablev, Actes de Zographou (Vizantijskij vremennik. Priloženie k 13,1), Saint-Petersbourg 1907, n° 35, 84.30–34. Relevons que la légende (citée supra n. 4, 575) se souvient d'une destruction de Karakala par un pape de Rome revenu de Constantinople (donc par des Latins), suite au refus du monastère de se soumettre à sa juridiction.

<sup>18</sup> N. Oikonomidès, Actes de Docheiariou (Archives de l'Athos 13), Paris 1984, n° 7, l. 45.

<sup>19</sup> P. Lemerle, A. Guillou, N. Svoronos, D. Papachryssanthou, Actes de Lavra II, De 1204 à 1328 (Archives de l'Athos 8), Paris 1977, n° 79, l. 30.

<sup>20</sup> Lemerle, Chrysobulle, cité n. 2, 431, l. 14–15.

<sup>21</sup> Philothée Kokkinos, Βίος καὶ πολιτεία τοῦ ὁσίου πατρὸς ἡμῶν Γερμανοῦ τοῦ ἐν τῇ κατὰ τὸν ἱερὸν Ἄθω σεβασμῖα καὶ μεγίστη Λαύρα τοῦ ἁγίου Ἀθανασίου [BHG 2164], éd. D. G. Tsamès, Φιλοθέου Κωνσταντινουπόλεως τοῦ Κοκκίνου ἀγιολογικὰ ἔργα. Α', Θεσσαλονικεῖς ἄγιοι, Thessalonique 1985, par. 31.14–15, par. 36.3–4, 28–29.

De la fin du XIII<sup>e</sup> jusqu'au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, le monastère semble occuper une position éminente, même si l'impression est renforcée par l'augmentation significative de la documentation athonite à cette période. Un long higouménat fut probablement bénéfique au monastère, celui de Hyakinthos, signataire d'une dizaine d'actes athonites, avec quelques interruptions : de 1310 à 1314 d'abord, de 1317 à 1330, puis en 1333<sup>22</sup>. Entre ces trois moments, Hyakinthos fut remplacé par un certain Matthieu, qui occupe la fonction en 1316, lorsqu'il appose sa signature sur un acte d'échange établi par le prôtos Isaac entre les monastères d'Esphigménou et de Vatopédi<sup>23</sup>. Ignace signe en 1330 comme higoumène l'acte d'union d'Anapausa à Kutlumus, établi par le *ktêtôr* Matthieu<sup>24</sup>. Un acte faux daté de 1338 mentionne ensuite un higoumène Isaac, à l'occasion d'un conflit entre Chilandar et Vatopédi, pour des terres situées à l'Athos et proches de Komitissa<sup>25</sup>. Il s'agit peut-être d'Isaac Kinnamos, lequel, en 1345 et 1347, signe comme higoumène de Karakala deux actes, l'un du conseil de Karyès vendant à Docheiariou le *kellion* de Kalligraphou, l'autre du prôtos Niphon cédant l'ermitage de Kaletzè à Vatopédi<sup>26</sup>. De 1347 daterait également un autre document, une décision du conseil de l'Athos au bénéfice de Chilandar, lequel s'avère être un faux, raison pour laquelle la mention d'un higoumène Laurentios doit être reçue avec précaution<sup>27</sup>. Vers 1348, l'higoumène Ignace signe au bas d'un acte du prôtos Antoine donnant un *kellion* au monastère d'Alypiou, mais la signature est difficilement lisible et il s'agit peut-être encore de l'higoumène Isaac, déjà cité<sup>28</sup>. Dès la même année 1348 en tout cas, l'higoumène change : Païsios participe avec d'autres responsables athonites au règlement par le prôtos Antoine d'un conflit entre Zographou et Xèropotamou à propos d'une pêcherie<sup>29</sup>. Du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle peut aussi dater l'higouménat de Serge de Karakala, connu comme signataire dans un acte faux du prôtos Théônas et de son conseil<sup>30</sup>. Un higoumène Grégoire est mentionné dans un autre faux, le deuxième chrysobulle de 1294 conservé à Karakala : le passage où l'on trouve son nom est réemployé mais il semble authentique et pourrait dater de 1355/6<sup>31</sup>. En 1363, l'higoumène Sabas signe l'acte du prôtos Dorothee confirmant la donation du *monydrion*

<sup>22</sup> La liste des actes signés par Hyakinthos est établie dans *P. Lemerle*, Actes de Kutlumus (Archives de l'Athos 2,2), Paris 1988<sup>2</sup>, 342 ; voir aussi *N. Oikonomidès*, Actes de Kastamonitou (Archives de l'Athos 9), Paris 1978, 32 ; *E. Trapp et al.*, Prosopographisches Lexikon der Palaiologenzeit, CD-Version par *C. Gastgeber* (Veröffentlichungen der Kommission für Byzantinistik / Österreichische Akademie der Wissenschaften, 1–12, Add. 1–2), Vienne 2001 (désormais cité PLP), n° 92365.

<sup>23</sup> *J. Lefort*, Actes d'Esphigménou (Archives de l'Athos 6), Paris 1973, no 12, l. 139 = *J. Bompaire*, *J. Lefort*, *V. Kravari*, *C. Giros*, Actes de Vatopédi. I, Des origines à 1329 (Archives de l'Athos 21), Paris 2001, n° 46, l. 139.

<sup>24</sup> Kutlumus, cité n. 22, n° 16, l. 56.

<sup>25</sup> *L. Petit*, Actes de l'Athos V, Actes de Chilandar I, Actes grecs (Vizantijskij vremennik. Priloženije k 17,1), Saint-Petersbourg 1911, n° 128, l. 70.

<sup>26</sup> Respectivement Docheiariou, cité n. 18, n° 24, l. 81, et *J. Lefort*, *V. Kravari*, *C. Giros*, *K. Smyrlis*, Actes de Vatopédi II, De 1330 à 1376 (Archives de l'Athos 22), Paris 2006, n° 94, l. 48–49.

<sup>27</sup> *Petit*, Chilandar, cité n. 25, n° 136, l. 67–68.

<sup>28</sup> Kutlumus, cité n. 22, n° 23, l. 43 ; cf. 363 pour la datation révisée. Le nom Ignace est presque illisible et la lecture de celui d'Isaac n'est pas impossible.

<sup>29</sup> Zographou, cité n. 17, n° 38, l. 30.

<sup>30</sup> Docheiariou, cité n. 18, Appendice IV, l. 63–68, apparat ; voir aussi *ibidem*, 326.

<sup>31</sup> Éd. *Smyrnakès*, Ἀγίου Ὁποῦ, cité n. 4, 78–80, ici 78 ; pour la date de ce passage, cf. *Lemerle*, *Chrysobulle*, cité n. 2, 436–437 (1356), et *F. Dölger*, Regesten der Kaiserurkunden des oströmischen Reiches von 565–1453. 4. Teil, Regesten von 1282–1341, Munich 1960, n° 2170 (1355).

de Katarè au monastère de Saint-Pantéléèmon<sup>32</sup>. Un autre higoumène Grégoire, ou bien le même que celui du faux chrysobulle, souscrit en octobre 1366 la décision du tribunal ecclésiastique de Serrès à propos d'une querelle familiale entre Georges Stanésès et son *gambros* Isaris<sup>33</sup>. Au mois de novembre 1366, Grégoire est remplacé par le hiéromoine Gabriel, connu aussi comme grand économiste de Karakala, qui signe une décision du conseil de l'Athos à propos d'un conflit entre le Pyrgos de Chrysè et Zographou, sans porter cependant le titre d'higoumène<sup>34</sup>. Deux ans plus tard, en 1368, l'higoumène Macaire signe l'acte du prôtos Sabas reconnaissant les droits de Vatopédi sur des biens à Sidèrokausia et Hiérissos<sup>35</sup>.

Le monastère connaît alors à nouveau, à partir de la fin du XIV<sup>e</sup> et tout au long du XV<sup>e</sup> siècle, un déclin spectaculaire, comme un repli sur soi. Il n'est pas abandonné, car les pèlerins russes Zosime et Isaïe le mentionnent en 1419–1421 et en 1489 : il ne compte plus alors que 30 moines<sup>36</sup>. Son nom se fait toutefois discret dans les archives centrales de l'Athos puisque l'on ne connaît qu'un Grégoire, qui signe comme kathigoumène du monastère de Karakala un acte inédit attribué au prôtos Malachie, en 1423<sup>37</sup>. Il faut attendre 1503 pour retrouver, au bas d'un acte du conseil de Karyès, portant sur un différend entre Dionysiou et Saint-Pantéléèmon, la signature d'un higoumène de Karakala, Stéphane, laquelle est en slavon<sup>38</sup>. Se clôt alors la période proprement médiévale du monastère et s'ouvre une période nouvelle et faste, puisque Karakala passe en ce début du XVI<sup>e</sup> siècle sous le protectorat des princes de Moldavie<sup>39</sup>.

### *À propos du domaine de Karakala*

Au-delà de cette liste de noms, le domaine du Karakala est si peu connu que l'acte que nous éditons ci-après prend un relief tout particulier. Voici quelques témoignages que nous pouvons rassembler, en attendant le travail de synthèse et de localisation qui accompagnera l'édition de l'ensemble du dossier<sup>40</sup>. Le premier inventaire connu se serait trouvé, selon un témoignage de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans un chrysobulle disparu de Romain IV Diogène (1068–1071), mais dont le sceau était encore conservé

<sup>32</sup> Saint-Pantéléèmon, cité n. 15, n° 13, l. 31.

<sup>33</sup> *Petit*, Chilandar, cité n. 25, n° 151, l. 131.

<sup>34</sup> *Ibidem*, n° 152, l. 43.

<sup>35</sup> Vatopédi II, cité n. 26, n° 127, l. 17. Enfin les noms de l'higoumène Nikôn, dans un acte faux d'un prétendu prôtos Iôannikios de 1140/1, qui daterait du XIV<sup>e</sup> siècle (Lavra I, cité n. 5, App. 3, l. 38), et de Grégoire, dans un autre faux du prôtos Isaac daté de 1399, mais qui daterait du XVI<sup>e</sup> siècle (Docheiariou, cité n. 18, App. VI, l. 40), paraissent fabriqués.

<sup>36</sup> *S. P. Khitrovo*, Itinéraires russes en Orient, Genève 1889, 208, 262 ; Kastamonitou, cité n. 22, 62. L'information est confirmée par Isaïe de Chilandar selon lequel, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, les trois monastères athonites les moins peuplés sont Simonopétra, Karakala et le Pantocrator : *J. Lefort, N. Oikonomidès, D. Papachryssanthou, V. Kravari*, avec la collaboration de *H. Métrévéli*, Actes d'Iviron IV, De 1328 au début du XVI<sup>e</sup> siècle (Archives de l'Athos 19), Paris 1995, 23.

<sup>37</sup> Acte de Saint-Paul inédit, photographie au Collège de France, Paris.

<sup>38</sup> *N. Oikonomidès*, Actes de Dionysiou (Archives de l'Athos 4), Paris 1968, n° 42, l. 19.

<sup>39</sup> On se contentera de renvoyer ici à *P. Ş. Năsturel*, Le Mont Athos et les Roumains. Recherches sur leurs relations du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle à 1654 (Orientalia Christiana Analecta 227), Rome 1986, 218–223.

<sup>40</sup> Les seules mentions du domaine byzantin de Karakala que je connaisse sont dans Pantocrator, cité n. 13, 113–114 (Strymon), et *K. Smyrlis*, La fortune des grands monastères byzantins (fin du X<sup>e</sup>–milieu du XIV<sup>e</sup> siècle), Paris 2006, 163 (Strymon et Hiérissos).



dans le monastère autour de 1900<sup>41</sup>. Dans les dernières années du XI<sup>e</sup> siècle, selon deux anciennes délimitations citées dans un acte du XIV<sup>e</sup> siècle, le monastère disposait de biens à Dékalista, près de Prébista<sup>42</sup>. Peu avant 1257, le prôtos Théodore avait fait don du monastère tou Hagiopatètou à Karakala, lequel souhaitait y planter des vignes. Malgré les protestations du monastère d'Alôpou, ancien propriétaire, la donation fut confirmée au monastère à cause des investissements qu'il y avait consentis ; l'higoumène d'Alôpou reçut en compensation un autre couvent ruiné<sup>43</sup>. La pièce principale de notre dossier est ensuite le chrysobulle d'Andronic II de 1294, préservé à Karakala. Le monastère possédait d'après ce document, au village de Dékalista, 600 modioi avec 6 bateaux probablement destinés au lac d'Achinos ; un métoque de Saint-Nicolas à Kryon Néron, sur le Strymon, avec deux moulins à eau et un droit de pêche ; un *agros* à Saint-Hypatios, sur l'Athos ; un métoque de Saint-Pantéléémôn sur l'île de Thasos ; un métoque de Saint-Georges Kallinikos sur l'île de Lemnos ; un petit monastère du Christ Sauveur dit tou Hagiomauritou à Thessalonique<sup>44</sup>. Les archives du monastère de Xénophon mentionnent encore, en 1320 et 1338, un champ de Karakala dans la région de Hiérissos, au lieu-dit Chôrikon<sup>45</sup>. En 1324, le prôtos Isaac octroie à Karakala un petit établissement, le *kellydrion* tou Exypolytou sur l'Athos<sup>46</sup>, mais quand le même prôtos décide, peu avant 1325, de donner le monastère de Skorpiou à Karakala pour qu'il le restaure, il s'ensuit une querelle entre plusieurs monastères qui le revendiquent et Chilandar finit par l'acheter<sup>47</sup>. Vers 1342 (?), un conflit oppose Zographou et Karakala à propos du bien de Lontzianè, près de Prébista, lequel est finalement attribué par l'empereur à Zographou, tandis que Karakala est confirmé dans sa possession du bien voisin de Dékalista<sup>48</sup>. De 1342 date également un *praktikon* conservé dans les archives de Karakala qui semble sans rapport avec le monastère : Jean Margaritès est mis en possession par Michel Papyrus de 55 hyperpres dans la région de Zichna et de Serrès, pris sur les biens des TzAMPLAKÔNES et des Cantacuzènes<sup>49</sup>. Il faut supposer que ces terres ont ensuite été attribuées à Karakala, mais les preuves font défaut. L'évêque de Kaisaropolis Mélétiôs, attesté entre 1320 et 1329, avait confié trois églises de son évêché à Karakala, à savoir Saint-Nicolas, Saint-Georges et Sainte-Phôteinë, sous condition de verser le *kanonikon* annuel à l'évêque ; en 1357, suite au défaut de paiement du monastère, l'évêque Hiérothée de

<sup>41</sup> Nicodème l'Hagiorite, *Agapios hiéromoine*, Πηδάλιον τῆς νοητῆς νηὸς τῆς μίας ἀγίας καθολικῆς καὶ ἀποστολικῆς τῶν ὀρθοδόξων Ἐκκλησίας..., Leipzig 1800, 550 n. 1. Le sceau aurait été vu à Karakala par *Smyrnakès*, Ἅγιον Ὅρος, cité n. 4, 576).

<sup>42</sup> Zographou, cité n. 17, n° 35. Cette datation de la fin du XI<sup>e</sup> siècle découle de l'examen de la très riche prosopographie de l'acte et des titulatures citées, dont on ne peut détailler ici l'analyse.

<sup>43</sup> Kutlumus, cité n. 22, n° 37.

<sup>44</sup> Éd. F. Dölger, Aus den Schatzkammern des Heiligen Berges : 115 Urkunden und 50 Urkundensiegel aus 10 Jahrhunderten, Munich 1948, n° 38 ; édition précédente par *Lemerle*, Chrysobulle, cité n. 2. Ce document fut utilisé comme l'une des sources du faux chrysobulle de 1294 (éd. cit. supra n. 31), où la liste des possessions du monastère est augmentée. À cause de sa nature fabriquée, ce document demanderait une étude plus spéciale.

<sup>45</sup> D. Papachryssanthou, Actes de Xénophon (Archives de l'Athos 15), Paris 1986, n° 14, l. 10–11, 48–49 ; n° 25, l. 68, 90–91, 93 ; App. II, l. 97–98, 117–118.

<sup>46</sup> Éd. Dölger, Schatzkammern, cité n. 44, n° 106 ; édition précédente par *Smyrnakès*, Ἅγιον Ὅρος, cité n. 4, 576–577 ; cet acte de Karakala porte le n° 16 du catalogue cité supra, n. 1.

<sup>47</sup> Vatopédi I, cité n. 23, n° 63.

<sup>48</sup> Zographou, cité n. 17, n° 35.

<sup>49</sup> Éd. *Lemerle*, Praktikon, cité n. 2.

Kaisaropolis retire Saint-Nicolas à Karakala et le confie à Zographou<sup>50</sup>. Le monastère avait toujours, en 1355, un bien sur l'île de Lemnos, à Kyparisin, bien voisin d'une vigne appartenant à Lavra<sup>51</sup>. En 1389, le patriarche Antoine IV émet un décret ordonnant que Karakala rende à Vatopédi des biens situés dans la région du Pangée, à Zabernikeia et Dékalista, que le monastère avait usurpés<sup>52</sup>. En septembre 1392, une querelle entre le monastère de Pantocrator et celui de Karakala porte sur le village de Nèsion, près de Chrysoupolis, disputé entre les deux monastères. La querelle est tranchée par le prôtos Jérémie en faveur du Pantocrator, lequel doit toutefois céder plusieurs champs à Karakala<sup>53</sup>. En 1471, le prôtos Daniel donne à Kastamonitou un monydrion abandonné, Saint-Hypatios<sup>54</sup>, qui avait appartenu dès 1294 à Karakala puis à Vatopédi en 1377 ; le conflit entre Karakala et Kastamonitou à propos de ce bien fut ravivé au début du XVI<sup>e</sup> siècle et dura jusqu'en 1803<sup>55</sup>.

Les éléments relevés dessinent donc un tableau éclaté, et plutôt modeste, des possessions du monastère. Le bien le mieux connu est celui des 600 modioi de Dékalista (en 1294), que l'on situe entre le Pangée et le Strymon, près de Prébista, l'actuel Palaïokômè, et que le monastère n'a cessé de vouloir accroître au long des siècles<sup>56</sup>. Aucun autre ensemble de taille significative ne peut être reconstitué à la lumière des témoignages cités, mais cette conclusion provisoire change évidemment à la lecture du document suivant.

## II. ÉDITION D'UN ACTE DE VENTE (1321)

L'acte de vente édité ici pour la première fois est conservé dans les archives du monastère de Karakala<sup>57</sup>. C'est un document original sur papier (750 × 270 mm), collé sur papier de renfort, aux plis horizontaux, globalement mal conservé. Le document est mutilé au début et à la fin. Il présente des échancrures sur les bords et des trous qui affectent le texte, ainsi que quelques taches. L'encre est marron ; tilde sur certains prénoms (l. 4, 7, 8, etc.) et sous un mot composé (l. 63), deux accents sur *δέ* (l. 35), tirets en fin de ligne après des mots coupés (l. 32, 43, 65). Un lecteur a tracé des croisettes au milieu du texte (l. 29 après *ἄνδρας*, 56 après *ἔλασσον*, 64 après *χωραφίον*) et dans la marge (l. 64). À la l. 58, au-dessus de *προικοδοτεῖν*, quatre points en losange ont été portés. Toutes les suscriptions sont autographes. Au verso, un monocondyle signalé sur le *kollèma* n'a pu être relevé. Nous éditons l'acte d'après une photographie de l'original conservée au Collège de France à Paris. Nous en proposons une traduction intégrale à l'exception du résumé initial (l. 1–8) qui répète

<sup>50</sup> Zographou, cité n. 17, n° 39.

<sup>51</sup> P. Lemerle, A. Guillou, N. Svoronos, D. Papachryssanthou, Actes de Lavra III, De 1329 à 1500 (Archives de l'Athos 10), Paris 1979, n° 136, l. 88.

<sup>52</sup> J. Lefort †, V. Kravari, C. Giros, K. Smyrlis, R. Estangüi Gómez, Actes de Vatopédi III, De 1377 à 1500 (Archives de l'Athos 24), Paris, à paraître, nos 166 et 167.

<sup>53</sup> Pantocrator, cité n. 13, n° 13.

<sup>54</sup> Kastamonitou, cité n. 22, n° 7.

<sup>55</sup> Ibidem, 61–62. On trouvera une liste des biens de Karakala pour l'époque contemporaine dans *Smyrnakès*, Ἄγιον Ὄρος, cité n. 4, 579.

<sup>56</sup> Voir la localisation du bien sur la carte dans J. Lefort, N. Oikonomidès, D. Papachryssanthou, V. Kravari, avec la collaboration de H. Métrévèli, Actes d'Iviron III, De 1204 à 1328 (Archives de l'Athos 18), Paris 1994, 193, fig. 4.

<sup>57</sup> L'acte porte le n° 22 du catalogue cité supra, n. 1.



sans changement le dispositif de l'acte. L'annotation de la traduction se limite au formulaire. Le commentaire du document occupe la troisième partie de cette étude. Les principes de l'édition sont ceux de la collection des Archives de l'Athos. – Voir les planches 1 et 2.

Acte de vente (πρατήριον, l. 44, 62, 68) du 16 novembre, indiction 5 [1321].

*Anastase Doukas Tornikès et sa femme Théodora vendent à Karakala des champs situés près de Thessalonique.*

TEXTE GREC

... <sup>1</sup> καὶ [πρὸς ?] ὑμ[ᾶς] τοὺς ἑνα[σ]κου[μένους] τῆ σε(βασμ)[ία] .... ἁγιο-  
 ρει[τ](ικῆ) μον(ῆ) τ(ῶν) ἀγί(ων) (καὶ) πανευφήμ(ων) Ἀπο[σ]τόλων τῆ ἐπιλεγομ(έ)-  
 νη τοῦ Καρακαλα σεβασμιωτ(ά)τ(ους) ἅπαντ(ας) ἄνδρ(ας), τ(ὸν) ὀσιώτ(α)τ(ον)  
 ἐν ἱερομονά[χοις] <sup>2</sup> κ(αὶ) καθηγούμ(ε)νογ κῦ(ρ) Ὑάκινθ(ον) τ(ὸν) Κεραμέα, τ(ὸν)  
 μέγ(αν) οἰκονόμ(ον) κῦ(ρ) Θεόδ(ου)λ(ον), τ(ὸν) τιμιώτ(α)τ(ον) ἱερομόναχ(ον) κῦ(ρ)  
 Νεόφυτ(ον), τ(ὸν) μοναχ(ὸν) κῦ(ρ) Ἀθανάσι(ον) (καὶ) πάντ(ας) τ(οὺς) λοιπ(οὺς), (καὶ)  
 δι' ὑμ(ῶν) πρὸς τὴν καθ' ὑμ(ᾶς) σε(βασμ)ί(αν) ταύτ(ην) μον(ῆν) (καὶ) τὸ μέρ[ος] <sup>3</sup>  
 ἄπ(αν) αὐτ(ῆς), τὰ ἔξω (καὶ) πρὸς τὸ ἀνατολικ(ὸν) μέρος τ(ῆς) μεγαλοπόλ(εως) ταύ-  
 τῆς Θε(σσαλο)ν(ικ)ῆς κἂν τῆ τοποθεσία τοῦ Ἀγ(ίου) Θωμᾶ τῆ κ(αὶ) τοῦ Λιμοῖωάννου  
 λεγομ(έν)η δεσποτ(ικῶς) προσόντα ἡμῖν τετρακοσί(ων) πεγντήκοντα μοδ(ίων) χωρά-  
 φια <sup>4</sup> πλέον ἢ ἔλασσον, ὧν τὰ μ(έν) ἡμίση εἰσὶ γονικοπροικιμαῖα ἐμοῦ τ(ῆς) Θε(ο)-  
 δ(ώ)ρ(ας), τὰ (δὲ) ἡμίση ἐξωνήθη(σαν) ἡμῖν ἀπ(ὸ) τοῦ πρὸς π(ατ)ρ(ὸς) θ[ε]ί[ου] ἐμοῦ  
 τ(ῆς) Θε(ο)δ(ώ)ρ(ας) <sup>5</sup> θ(εο)φ(ι)λ(ε)στ(ά)του πρωτεκδίκ(ου) τ(ῆς) ἀγιωτ(ά)τ(ης)  
 μ(ητ)ροπόλ(εως) Θε(σσαλο)ν(ικ)ῆς κυ(ροῦ) Δημητρ(ίου) <sup>6</sup> Κανίσκη τοῦ Καβάσιλα.  
 Πιπράσκομ(εν) γοῦν τῆ τοιαυτῆ μ(ε)γ(ά)λη σε(βασμ)ία μον(ῆ) τ[οῦ] [Κ]αρακαλᾶ  
 τὰ τοιαῦτ(α), ἐλεύθ(ε)ρα (καὶ) ἀκαταδούλωτα, συναινέσει, βουλ(ῆ), θελή(σ)ει (καὶ)  
 συμπροτάξει τοῦ αὐθ(έν)του (καὶ) π(ατ)ρ(ὸς) ἐμοῦ τ(ῆς) Θε(ο)δώρα <sup>7</sup> οἰκείου τῷ  
 κρατ(αιῶ) (καὶ) ἀγ(ίω) ἡμ(ῶν) αὐθ(έν)τη (καὶ) βασιλ(εῖ) κυ(ροῦ) Ἄνδρον(ικ)ου τοῦ  
 Καβάσιλα, ἐπὶ τιμήμ(α)τ(ι) (νομισμάτων) (ὑπερ)π(ύ)ρ(ων) διακοσίων πεντήκοντα,  
 ἄπερ κ(αὶ) παρελάβομ(εν) ἀπαρалаίπτ(ως) (καὶ) χειροδότ(ως) ἐνώπ(ιον) τοῦ ῥηθ(έν)-  
 τος θείου ἐμοῦ <sup>8</sup> τ(ῆς) Θε(ο)δ(ώ)ρ(ας) θ(εο)φ(ι)λ(ε)στ(ά)του πρωτεκδίκ(ου) κυ(ροῦ)  
 Δημητρ(ίου) Κανίσκη τοῦ Καβάσιλα, τοῦ πανσε(βάστου) σε(βαστοῦ) κριτ(οῦ)  
 Θε(σσαλο)ν(ικ)ῆς κυ(ροῦ) Θε(ο)δ(ώ)ρου τοῦ Κεραμέου, τοῦ θ(εο)φ(ι)λ(ε)στ(ά)του  
 πρωτονοτ(α)ρ(ίου) τ(ῆς) ἀγιωτ(ά)τ(ης) μ(ητ)ροπόλ(εως) Θε(σσαλο)ν(ικ)ῆς κυ(ροῦ)  
 Ἰω(άννου) τοῦ Στρυμβάκωνος, τοῦ λογιωτ(ά)του <sup>9</sup> κυ(ροῦ) Ἀλεξίου τοῦ Λαμπην(οῦ)  
 κ(αὶ) τοῦ πάππ(ου) ἐμοῦ τ(ῆς) Θεοδώρα <sup>9</sup> μεγαλοδοξοτ(ά)του κυ(ροῦ) Νικολ(άου)  
 τοῦ Κόμητος, μ(η)ν(ι) Νοε(μβ)ρ(ίω) ις' (ἰνδικτιῶν)ος ε' +

+ Ὁ δοῦλος τοῦ κραταιοῦ (καὶ) ἀγ(ίου) ἡμ(ῶν) αὐθ(έν)του] (καὶ) βασιλ(έως) <sup>9</sup>  
 + Αναστάσης Δουκάς ὁ Τορνικής προέταξα +

<sup>10</sup> Σίγ(νον)	Θεοδώρα
τ(ῆς)	συ(ζ)ύγου αὐτοῦ +

+ Ὁ δοῦλος τοῦ κρατ(αιοῦ) (καὶ) ἀγίου ἡμῶν αὐθ(έν)του καὶ βασιλ[έως] <sup>11</sup> Ἀνδρόν(ικ)ος ὁ Καβάσιλ(ας) +

+ Ὁ ἐν μοναχ(οῖς) ἐλάχιστο(ς) (καὶ) καθηγούμ(ε)νο(ς) <sup>12</sup> τ(ῆς) σε(βασμίας) θεομητορικ(ῆς) μον(ῆς) τ(ῆς) Γοργοεπηκοῦ Θεοφύλακτο(ς) παρετούμ(εν)ο(ς) τὸ <sup>13</sup> δίκαιον αὐτῆς προέταξα +

<sup>14</sup> + Ἰσαάκ ἱερομόναχος (καὶ) προῆστάμ(εν)ος τ(ῆς) σε(βασμίας) βασιλικῆς μον(ῆς) τοῦ Ὑπομνησκοντο(ς) <sup>15</sup> παρετουμενο(ς) τὸ δίκαιον τοῦ πλησιασμοῦ αὐτῆς προέταξα +

<sup>16</sup> + Μοναχ[ὸς] Μακάριος ὁ Βερδερύχων (καὶ) οἰκονομον τ(ῆς) αὐτ(ῆς) μονῆς προέταξα +

<sup>17</sup> + Ὁ τ(ῆς) σεβασμ(ίας) βασιλ(ικῆς) ἀγίας μον(ῆς) τοῦ δεσπότη(ου) μου Χ(ριστο)ῦ τοῦ Ἐλατόμ(ου) ἐκκλησιάρχ(ης) Διονύσιο(ς) (μον)αχ(ὸς) παρετούμενο(ς) <sup>18</sup> τὸ δίκαιον τοῦ πλησιασμοῦ αὐτ(ῆς) προέταξα +

<sup>19</sup> + Νηκόλαος ὁ Δηδημαρης προεταξα +

<sup>20</sup> + Ἐν ὀνόμ(α)τ(ι) τοῦ π(α)τ(ρ)ὸς καὶ τοῦ υἱοῦ καὶ τοῦ ἀγίου πν(εύματο)ς. Ὁ δοῦλος τοῦ κραταιοῦ καὶ ἀγ(ι)ου ἡμῶν αὐθ(έν)του καὶ βασιλ(έως) <sup>21</sup> Ἀναστάσιος Δούκας ὁ Τορνίκης καὶ Θεοδώρα οἱ ὁμόζυγες, οἱ ἐνταῦθα ὁ μ(έν) γράμμασιν οἰκειοχείρ(οις) <sup>22</sup> ἢ δὲ τύπω στ(α)ρικῶ καθὰ ὀρᾶτ(αι) προσημνημένοι, καὶ κάτω πάλιν ὑποσημῆσθαι μέλλοντες, <sup>23</sup> πιπράσκομ(εν), ἀποδίδομ(εν) καὶ σω[μα]-τ[(ικῶς) ἀπ]εντεῦθ(εν) καὶ ἀπ' αὐτῆς τῆς σήμ(ε)ρ(ον) παραδίδομ(εν) ἐκουσίως πάντη, <sup>24</sup> ἀβιάστ(ως), ἀμεταμελήτως καὶ ἐκτὸς τινὸς αἰτίας [τοῖς θείοις] νόμοις ἀπηγορευμένης, μετὰ καθολ(ικ)οῦ τὲ δεφενσίωνος καὶ <sup>25</sup> πάσης ἄλλης νομίμου ἀσφαλεί(ας) καὶ ἐπερωτήσ(εως), ἔτι τὲ μετὰ βουλῆς, καταδοχῆς τε καὶ συναινέσ(εως) τοῦ σὺν ἡμῖν ἄνω <sup>26</sup> ὡς ὀρᾶτ(αι) οἰκειοχείρ(οις) γράμμασι προσημνηναμ(έν)ου αὐθ(έν)του καὶ π(α)τ(ρ)ὸς ἐμοῦ τῆς Θεοδώρας, οἰκείου τῶ κραταιῶ <sup>27</sup> καὶ ἀγίῳ ἡμῶν αὐθ(έν)τη καὶ βασιλεῖ κυ(ροῦ) Ἀνδρονίκου τοῦ Καβάσιλα, πρὸς ὑμ(ᾶς) τοὺς ἐνασκουμ(έ)νους τῆς ἐν τῶ ἀγ(ι)ῳ <sup>28</sup> ὄρει τοῦ Ἄθω σε(βασμ)ία μονῆ τῶν ἀγ(ίων) καὶ ἐνδόξων πανευφήμ(ων) Ἀποστόλ(ων) τῆ οὕτω πως τοῦ Καρακαλᾶ ἐπιλεγομ(έ)νη <sup>29</sup> σεβασμω-τ(ά)τ(ου)ς ἅπαντας ἄνδρας, ἦτοι τ(ὸν) ὄσ[ι]ώτατον ἐν ἱερομόναχοις καὶ καθηγούμ(ε)νον κῦρ(ιν) Ὑάκινθον τὸν Κεραμέα, <sup>30</sup> τὸν μέγαν οἰκονόμον κῦρ(ρ) Θεόδουλον, τ(ὸν) τιμιώ[τατον] ἱερ]ομόναχον κῦρ(ιν) Νεόφυτον, τ(ὸν) μοναχ(ὸν) κῦρ(ρ) Ἀθανάσιον (καὶ) πάντ(ας) τ(ου)ς ἐν τῇ αὐτῇ <sup>31</sup> σε(βασμ)ία μον(ῆ) τοῦ Καρακαλᾶ εὕρισκομ(έ)ν(ου)ς λοιπ(ου)ς ἀδε(λφ)οῦς, (καὶ) δι' ὑμῶν πρὸς αὐτὴν ταύτην τὴν σε(βασμ)ίαν ὑμ(ῶν) μονῆν τοῦ Καρακαλᾶ καὶ <sup>32</sup> τὸ μέρος αὐτῆς ἅπαν, τὰ ἐκτὸς καὶ πρὸς τὸ ἀνατολικὸν μέρος τῆς θεοσώστου μεγαλοπόλ(εως) Θε(σσαλο)ν(ικ)ῆς κὰν τῇ τοπο<sup>33</sup>θεσία τοῦ Ἀ[γίου] Θωμᾶ, τῇ καὶ οὕτω πως τοῦ Λιμοῖωάννου λεγομένη, δεσποτικῶς προ[ο]σ[θ]όν[τα] <sup>34</sup> ἡμῖν χωράφια, τὰ εἰς μοδίους μ(έν) βασιλικούς τετρακοσίους πεντήκοντα πλέον ἢ ἔλασσον ποσοῦμενα, <sup>35</sup> πλησίον δὲ θεωρούμ(ε)να κ(α)τ(ὰ) πάντα τῶν δικαί(ων) τῆς τε σεβασμ(ίας) μον(ῆς) τῆς ὑπεραγί(ας) δεσποίνης ἡμ(ῶν) Θ(εοτό)κου τῆς Γοργεπηκού, <sup>36</sup> ἧς ὁ καθηγούμ(ε)νο(ς) κῦρ(ρ) Θεοφύλακτος ἄνω γράμμασιν οἰκειοχείρ(οις) σὺν ἡμῖν ὡς ὀρᾶτ(αι) προέταξε, τὸ ἀνήκ(ον) τῇ κατ' αὐτ(ὸν) ταύτῃ <sup>37</sup> μονῇ ἐκ πλησιότ(η)τος δίκαι(ον) παραιτησάμ(ε)νο(ς), εἰδή(σ)ει (καὶ) τῶν ὑπ' αὐτ(ὸν) λοιπ(ῶν) ἀδε(λφῶν), τῆς σε(βασμ)ί(ας) μον(ῆς) τοῦ Ὑπομνησκοντος, <sup>38</sup> ἧς κ(αὶ) αὐτῆς ὁ καθηγούμ(ε)νο(ς) Ἰσαάκ ἱερομόναχο(ς) (καὶ) ὁ οἰκονόμος Μακάριο(ς) (μονα)χ(ὸς) ὁ Βερδερύχων

ἐπὶ παραιτή(σ)ει τοῦ ἀνήκοντο(ς) <sup>139</sup> τῆ κατ' αὐτοῦς μον(ῆ) ἐκ πλησιότ(η)τος δικαίου ὁμοί(ως) σὺν ἡμῖν ἄνω καθὰ ὀρᾶτ(αι) γράμμα(σ)ιν οἰκειοχείρ(οις) προεσημήναντο, <sup>140</sup> τῆς ἐτέρ(ας) τὲ σε(βασμ)ί(ας) μον(ῆς) τοῦ Σ(ωτῆ)ρ(ο)ς Χ(ριστο)ῦ τῆς τοῦ Λατόμου λεγομένης, ἧς κ(αι) αὐτῆς ὁ ἐκκλησιάρχης προτροπ(ῆ) (καὶ) τ(ῆς) λοιπ(ῆς) ἀδελφότη(η)τος <sup>141</sup> γράμμα(σ)ιν ὁμοί(ως) οἰκειοχείρ(οις) προέταξε, παραιτηθεὶς τὸ ταύτη ἀνῆκ(ον) ἐκ τ(ῆς) πλησιότ(η)τος δίκαι(ον), (καὶ) προσέτι(ι) (καὶ) τοῦ <sup>142</sup> Διδυμαρίου κυ(ροῦ) Νικολ(άου), ὃς κ(αι) αὐτὸς παραιτησάμ(ε)νο(ς) τὸ ἐκ πλησιότ(η)τος αὐτῶ ἦκον δίκαι(ον) οἰκειοχείρ(οις) προεσημήνατο γράμ[μασιν], <sup>143</sup> ὄντων δὲ ἡ χωραφί(ων) τῶν τετρακοσί(ων) πενήκοντα πλέον ἢ ἔλασσον βασιλικ(ῶν) μοδί(ων) τὰ μ(έν) ἡμίση εἰσὶ γονικολ<sup>144</sup>προικιμαῖα ἐμοῦ τῆς Θεοδώρ(ας), κ(αι) δια τοῦτο κ(αι) ὁ ἡμέτ(ε)ρο(ς) αὐθ(έν)τ(η)ς (καὶ) π(ατ)ῆρ συναινεῖ ἐν τῷ παρόντ(ι) πρατ(η)ρ(ί)ω, τὰ (δὲ) λοιπὰ <sup>145</sup> ἡμίση περιῆλθον ἡμῖν ἐξ ἀγορασί(ας) ἀπ(ὸ) τοῦ πρὸς π(ατ)ρ(ὸ)ς θείου ἐμοῦ τ(ῆς) Θεοδώρ(ας), τοῦ θ(εο)φ(ι)λ(ε)στ(ά)του πρωτεκδίκου τῆς <sup>146</sup> ἀγιωτ(ά)τ(η)ς μ(ητ)ροπόλ(εως) Θε(σσαλο)ν(ικ)ης κυ(ροῦ) Δημητρίου διακόνου Κανίσκη τοῦ Καβάσιλα. Πιπράσκομ(εν) γοῦν τῆ τοιαύτη <sup>147</sup> σεβασμία μεγ(ά)λη ἀγιορειτ(ικ)ῆ τῶν ἀγ(ίω)ν (καὶ) πανευφήμ(ων) Ἀποστόλ(ων) μονῆ, τῆ τοῦ Καρακαλᾶ, ὡς εἴρητ(αι), λεγομ(έ)νη, τὰ τοιαῦτα ἡμῶν <sup>148</sup> χωράφια τῶν τετρακοσίων πενήκοντα μοδί(ων) πλέον ἢ ἔλασσον, ἐλεύθερα καὶ ἀκαταδούλωτα, ἐπὶ τιμήμ(α)τ(ι), <sup>149</sup> ὡς ἀμότ(ε)ροι ἠρέσθημ(εν), (νομισμάτων) (ὑπερ)π(ύ)ρων διακοσίων πενήκοντα· ἄπερ δὲ διακόσια πενήκοντα (νομίσματ)α (ὑπερ)π(υ)ρα καὶ παρ[ε]<sup>150</sup>λάβομ(εν) ἀφ' ὑμ(ῶν) τῶν σεβασμιωτ(ά)τ(ων) μοναχ(ῶν) τ(ῆς) αὐτ(ῆς) μον(ῆς), τοῦ τε καθηγουμ(έ)νου (καὶ) τ(ῶν) λοιπ(ῶν), ἀπαραλείπτ(ως) τὴν σήμ(ε)ρ(ον) καὶ <sup>151</sup> χειροδ(ό)τ(ως), ἐνώπ(ιον) τοῦ ῥηθ(έν)τος πρὸς π(ατ)ρ(ὸ)ς θείου ἐμοῦ τῆς Θεοδώρ(ας) θ(εο)φ(ι)λ(ε)στ(ά)του πρωτεκδίκου τ(ῆς) ἀγιωτ(ά)τ(η)ς μ(ητ)ροπόλ(εως) Θε(σσαλο)ν(ικ)ης κυ(ροῦ) Δημητρί(ου) Κανίσκη <sup>152</sup> τοῦ Καβάσιλα, τοῦ πανσε(βάστ)ου σε(βαστ)οῦ κριτοῦ Θεσσαλον(ικ)ης κυ(ροῦ) Θεοδώρου τοῦ Κεραμέου, τοῦ θεοφιλεστ(ά)του πρωτονοτ(α)ρ(ί)ου τ(ῆς) ἀγιωτ(ά)τ(η)ς <sup>153</sup> μ(ητ)ροπόλ(εως) Θε(σσαλο)ν(ικ)ης κυ(ροῦ) Ἰω(άνν)ου διακόνου τοῦ Στρυμβάκωνος, τοῦ λογιωτ(ά)του κυ(ροῦ) Ἀλεξίου τοῦ Λαμπηνοῦ (καὶ) τοῦ πάππου ἐμοῦ τ(ῆς) Θεοδ(ώ)ρ(ας) <sup>154</sup> μεγαλοδοξοτ(ά)του κυ(ροῦ) Νικολ(άου) τοῦ Κόμητος. Τοιγαροῦν (καὶ) ὀφείλει ἢ καθ' ὑμ(ᾶς) αὕτη σε(βασμ)ία ἀγιορειτ(ικ)ῆ τῶν ἀγ(ίω)ν (καὶ) πανευφήμ(ων) <sup>155</sup> Ἀποστόλ(ων) μονῆ ἢ τοῦ Καρακαλᾶ κατέχ(ειν) (καὶ) διακατέχ(ειν) τὰ παρ' ἡμῶν πεπραμένα ταύτη τοιαῦτα χωράφ[ι]α <sup>156</sup> τῶν τετρακοσίων πενήκοντα βασιλικ(ῶν) μοδί(ων) πλέον ἢ ἔλασσον ἀπ(ὸ) τ(οῦ) νῦν (καὶ) εἰς τ(ὸν) ἐξῆς ἅπαντα κ[αί] <sup>157</sup> διηνεκῆ χρόνον δεσποτ(ικῶς), ἐξουσιωδῶς, κυρίως καὶ ἀναφαιρέτ(ως), ἔχουσα ἐξουσί(αν) πᾶσ(αν) (καὶ) ἄδειαν <sup>158</sup> ἐπ' αὐτ(οῖς), πωλ(εῖν) αὐτά, δωρεῖσθαι, ἀνταλλάττ(ειν), προικοδοτ(εῖν), βελτιοῦν, κατασπεῖρ(ειν), ἐκδιδόναι (καὶ) τᾶλλα πάντα <sup>159</sup> ποι(εῖν) ὅσα τὲ ὑμῖν ἐστι βουλευτὰ καὶ ὅσα οἱ θεῖοι νόμοι τοῖς ἀληθέσι τῶν πραγμ(ά)τ(ων) δεσπότης ἐπὶ τ(οῖς) οἰκειοίς <sup>160</sup> πράγμασι πράττ(ειν) διακελεύοντ(αι), ἡμῶν τῶν διαπεπρακ(ό)τ(ων) μεταμεληθῆναι ἀπάρτι ὄλ(ως) μὴ ἰσχυρόντ(ων) ἐπὶ τῆ <sup>161</sup> παρούση καθαρᾶ (καὶ) ἀπεριέργω διαπράσει, ἀλλὰ μᾶλλον ὀφειλόντ(ων) στοιχ(εῖν) διόλου τῆς περιλή(ψ)ει τοῦ παρόντος <sup>162</sup> πρατ(η)ρ(ί)ου καὶ ποι(εῖν) τῆ τοιαύτη σε(βασμ)ία μονῆ τ(ὸν) καθολ(ικὸν) τῶν πεπραμ(έ)ν(ων) τούτ(ων) χωραφί(ων) δεφενσίωνα καὶ διατηρ(εῖν) ταύτην <sup>163</sup> ἐκ παντὸς προσώπου (καὶ) μέρ(ους) ἀνενόχλητον τοῦ ἴσως ποτὲ τῶν καιρῶν ἐνοχλήσ[αι] πειραθησομ(έ)νου ὀπωσδῆ[ποτε] <sup>164</sup> περὶ τῶν αὐτῶν χωραφί(ων)· ἀποτασσόμε(νοι) (καὶ) γ(άρ)

κοινῶς μ(έν) σὺν τῷ μεταμέλω, τῇ πλάνη, τῇ βία, <sup>l65</sup> τῇ ἀν[άγκ]η, τῇ δυναστεία, τῇ συναρπαγῇ καὶ ἀπάτη, τῇ περιγραφῇ (καὶ) παραγρα(φ)ῇ, τῇ ἐγγρά(φ)ω (καὶ) ἀγρά(φ)ω ὑπο-<sup>l66</sup>[σχέσει], τ[ῆ] τοῦ νόμου (καὶ) φάκτου ἀγνοία, [τῆ χ]λεύη, τῷ δελεασμῷ, τῇ ιδιωτεία (καὶ) ἀγροικία, [τῆ] ῥαδιουργία, <sup>l67</sup> τῷ θεματισμῷ καὶ ὑπερθεματισμῷ καὶ δ[ιπλασιασμ]ῷ καὶ ὑπερδιπλασιασμῷ τοῦ τιμήμ(α)τος (καὶ) πά(σ)η ἄλλη <sup>l68</sup> [δικαιο]-λογία καὶ προφάσει ἐπ' ἀθετήσει τοῦ παρόντος πρατ(η)ρ(ίου) προσβοηθούση ἡμῖν, ἴδια δὲ ἐγὼ ἢ <sup>l69</sup> [Θεοδώρα τῇ γυναικεία ἀπλότητι, τῇ ἀνδρῶα ὑπεξουσιότητι καὶ τῷ βελιανείω δόγματι...] *Reliqua desunt.*

L. 16 lege οικονόμος *vel* οικονόμων | l. 47 μονῆς : -v- post corr. | l. 48 τετρακοσίον : τ<sup>1</sup> post corr. | l. 57 ἔχουσα : -a post corr. supra -αν | l. 69 restituit secundum *Vatopédi* II, cit. n. 26, n° 28, l. 19–20 (a. 1299), *Xénophon*, cit. n. 45, n° 10, l. 32 (a. 1315), Iviron III, cit. n. 56, n° 78, l. 40 (a. 1320).

#### TRADUCTION

Résumé initial (l. 1–8). Date du 16 novembre, indiction 5 [1321] (l. 8). Suscription d'Anastase Doukas Tornikès, serviteur du puissant et saint seigneur et empereur (l. 8–9). Signon de Théodora sa femme (croix seule autographe) (l. 10). Suscriptions d'Andronic Kabasilas, serviteur du puissant et saint seigneur et empereur (l. 10–11), du plus petit des moines Théophylacte, kathigoumène du vénérable monastère de la Vierge Gorgoépèkoos, qui renonce à son droit de voisinage (l. 11–13), du hiéromoine Isaac, higoumène (*proïstaménos*) du vénérable monastère impérial de l'Hypomimnèskontos, qui renonce à son droit de voisinage (l. 14–15), du moine Macaire Berdérychôn [*vel* Berdérichos, cf. l. 38], économiste du même monastère (l. 16), du moine Denis, ecclésiarque du vénérable saint monastère impérial de son seigneur le Christ [dit de] Latomou [cf. l. 40], qui renonce à son droit de voisinage (l. 17–18), de Nicolas Didymarès [*vel* Didymarios, cf. l. 42] (l. 19).

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit (l. 20). Nous les époux, le serviteur de notre puissant et saint seigneur et empereur Anastase Doukas Tornikès et Théodora, qui avons suscrit ici, l'un écrivant de sa propre main et l'autre du signe de la croix, comme il se voit, et qui allons à nouveau signer ci-dessous, vendons, cédon et remettons en personne, dès à présent et dorénavant, de notre plein gré, sans être contraints, de façon irrévocable, sans aucun motif d'empêchement des lois divines, avec *defensio* générale (*katholikos défensiôn*)<sup>58</sup> et toute autre garantie légale et *stipulatio* (*épérôtèsis*)<sup>59</sup>, avec aussi la volonté, l'accord et l'agrément du familial (*oikeios*) du puissant et saint seigneur et empereur kyr Andronic Kabasilas, seigneur et père de Théodora, qui avec nous, comme il se voit, a souscrit en écrivant de sa propre main, en faveur de vous tous, hommes très vénérables qui pratiquez l'ascèse dans le vénérable monastère des saints glorieux et illustres Apôtres dit de

<sup>58</sup> La *defensio* est une clause de garantie obligeant une partie signataire à défendre l'autre en cas de contestation de l'acte ; voir *H. G. Saradi*, *Notai e documenti greci dall'età di Giustiniano al XIX secolo*. Tomo I. Il sistema notarile bizantino (VI–XV secolo), Milan 1999, 160–166. – Sur le formulaire des actes notariaux, voir en général *ibidem*, chap. 6, 109–197.

<sup>59</sup> La *stipulatio* est une procédure de garantie consistant à demander formellement l'approbation du contractant après que l'accord eût été passé (selon la formule: ἐπερωτηθεὶς ὡμολόγησα, « ayant été interrogé, j'ai accepté ») ; voir *ibidem*, 179–184.

Karakala, sis sur le saint Mont Athos, à savoir : le très saint parmi les hiéromoines kyr Hyakinthos Kérameus, kathigoumène, le grand économiste kyr Théodoulos, le très honorable hiéromoine kyr Néophyte, le moine kyr Athanase et tous les autres frères se trouvant dans ce vénérable monastère de Karakala, et par vous en faveur de votre vénérable monastère lui-même de Karakala et de toute sa partie (l. 20–32), [nous vendons] les champs nous appartenant en toute propriété [situés] à l'extérieur et à l'est de la mégalopole sauvée par Dieu de Thessalonique, au lieu-dit Saint-Thomas, aussi dit tou Limoïōannou, d'une superficie de plus ou moins 450 modioi impériaux. [Ces champs] sont voisins tout à la fois des biens : du vénérable monastère de la très sainte dame Théotokos Gorgépèkoos, dont le kathigoumène kyr Théophylacte a suscité ci-dessus avec nous, écrivant de sa propre main, comme il se voit, renonçant au droit de voisinage revenant au monastère dont il a responsabilité, au su des autres moines du monastère placés sous son autorité (l. 35–37) ; du vénérable monastère tou Hypomimnèskontos dont le kathigoumène le hiéromoine Isaac, et l'économiste le moine Macaire Berdérichos, en renonçant au droit de voisinage revenant à leur monastère, ont eux-aussi suscité avec nous, écrivant de leur propre main, comme il se voit (l. 37–39) ; de l'autre vénérable monastère du Christ Sauveur dit tou Latomou, dont l'ecclésiarque, à l'instigation du reste de la fraternité, a suscité, en écrivant lui aussi de sa propre main, renonçant au droit de voisinage revenant [à son monastère] (l. 40–41) ; et en outre de kyr Nicolas Didymarios qui lui aussi, renonçant au droit de voisinage qui lui revenait, a suscité en écrivant de sa propre main (l. 41–42).

La moitié de ces champs de plus ou moins 450 modioi impériaux sont des biens patrimoniaux et dotaux (*gonikoproikimaia*) de moi, Théodora, et pour cela notre seigneur et père donne aussi son accord dans le présent acte de vente, l'autre moitié nous étant revenue par des achats faits à mon oncle paternel à moi, Théodora, le très pieux *prôtekdikos* de la très sainte métropole de Thessalonique le diacre kyr Dèmètrios Kaniskès Kabasilas (l. 43–46).

Nous vendons donc à ce grand vénérable monastère athonite des saints et illustres Apôtres dit de Karakala, comme il a été dit, nos champs de plus ou moins 450 modioi, libres d'impôts et de servitudes, au prix de 250 *nomismata hyperpyra*, que nous, les deux parties nous étant accordées, avons reçus aujourd'hui intégralement et en mains propres de vous, les très vénérables moines de ce monastère, du kathigoumène et des autres [moines], en présence de l'oncle paternel de Théodora déjà mentionné, le très pieux *prôtekdikos* de la très sainte métropole de Thessalonique kyr Dèmètrios Kaniskès Kabasilas, du pansébaste sébaste juge de Thessalonique kyr Théodore Kérameus, du très pieux protonotaire de la très sainte métropole de Thessalonique, le diacre kyr Jean Strymbakôn, du très savant kyr Alexis Lampènos et de mon grand-père à moi, Théodora, le *mégaldoxotatos* kyr Nicolas Komès (l. 46–54).

Votre vénérable monastère athonite des saints et illustres Apôtres de Karakala doit donc détenir et posséder les champs de plus ou moins 450 modioi impériaux qui lui sont vendus par nous à partir de ce jour et tout au long du temps à venir en pleine propriété, disposition, maîtrise et de manière incommutable, ayant sur ces [biens] toute autorité et liberté de les vendre, de les donner, de les échanger, de les constituer

en dot<sup>60</sup>, de les améliorer, de les planter, de les aliéner et de faire toute autre chose que vous voudrez et que les lois divines prescrivent aux propriétaires authentiques de biens de faire sur leurs propres biens (l. 54–60).

Nous les vendeurs serons dès ce moment dans la totale incapacité de changer d'avis à propos de la présente vente, franche et simple, mais nous devons plutôt nous conformer en tous points au contenu du présent acte de vente et fournir à ce vénérable monastère la *defensio* complète de ces champs vendus, le préserver des tracasseries [causées] par toute personne ou partie qui tenterait un jour de l'importuner d'une façon ou d'une autre au sujet des mêmes champs (l. 60–64).

Nous renonçons ensemble [à invoquer] le [droit de] rétractation, l'erreur, la violence, la nécessité, la pression, la saisie, la fraude, la mauvaise foi, la prescription, la promesse écrite ou orale, la méconnaissance de la loi et du fait, le mépris, le leurre, l'ignorance, l'inculture, l'intrigue, l'enchère et la surenchère, le doublement et la multiplication du prix, et tout autre excuse et prétexte qui pourrait nous servir à annuler le présent acte de vente, et moi en particulier, [Théodora, (je renonce à invoquer) la simplicité féminine, l'assujettissement à mon mari et la règle du *Velleianum*<sup>61</sup>] (l. 64–69). *Reliqua desunt*.

### III. COMMENTAIRE

Si la forme de l'acte est banale, son contenu prosopographique est en revanche très riche et ses premières lignes nous installent immédiatement au cœur de la meilleure société thessalonicienne. Plus particulièrement, le document donne de nouvelles informations sur la famille des Kabasilas, ses biens à l'extérieur de la ville et sur ceux de trois monastères thessaloniens. D'après son contenu et selon les témoins et signataires, l'acte a été rédigé à Thessalonique. La date, qui a disparu au bas du document mutilé, est préservée dans le résumé initial : 16 novembre, indiction 5. Considérant l'higouménat de Hyakinthos de Karakala, connu entre 1310 et 1333<sup>62</sup>, elle ne peut correspondre qu'à l'année 1321.

#### *Prosopographie*

*Théodora, née Kabasilas*. – Théodora (l. 4, 8, 10, etc.), figure modeste qui signe de la seule croix, est néanmoins le personnage principal du document. Inconnue par ailleurs, son ascendance est partiellement établie sur trois générations ; elle-même ne paraît pas avoir d'enfant. La vente, conclue en son nom et en celui de son mari, n'est pas motivée. Les terres cédées proviennent pour moitié de sa dot et pour l'autre de biens achetés à son oncle paternel. L'ensemble représente certainement une part

<sup>60</sup> L'usage du verbe *προικοδοτέω* dans un document destiné à un monastère révèle le caractère stéréotypé de la rédaction.

<sup>61</sup> Renoncer au *senatus consultum Velleianum* interdit d'invoquer la faiblesse féminine pour contester l'accord ; voir *Saradi*, *Notai*, cité n. 58, 159–160 ; *Eadem*, *A Contribution to the study of the Byzantine notarial formulas : the infirmitas sexus of women and the sc. Velleianum*, *BZ* 83 (1990) 72–90.

<sup>62</sup> Cf. *supra*, n. 22.



majoritaire du patrimoine du couple, sinon sa totalité<sup>63</sup>. Théodora a-t-elle décidé seule de cette cession ou en a-t-on (plus probablement) décidé pour elle ? Les motivations du couple intriguent, d'autant que contrairement à un acte de donation, nulle rhétorique n'éclaire les motifs religieux qui auraient poussé les vendeurs à se défaire d'un tel patrimoine au profit du monastère de Karakala<sup>64</sup>. Théodora est jeune puisque son grand-père signe le document : elle est sans doute dans la trentaine. Elle appartient à une famille en vue de Thessalonique, les Kabasilas, en pleine ascension depuis le dernier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>65</sup>. On aimerait pouvoir la relier aux plus illustres de ses représentants, à savoir Nicolas Kabasilas Chamaétos, qui naît justement autour de 1322, ou Nil Kabasilas son oncle, archevêque de Thessalonique en 1361–1363, mais la démarche reste hélas vaine<sup>66</sup>.

*Anastase Doukas Tornikès.* – L'union de Théodora Kabasilas avec Anastase Doukas Tornikès (l. 8–9, 20–21) fournit le premier exemple connu du rapprochement entre ces deux familles. Les Tornikai ou Tornikioi occupent à l'époque paléologue une place de premier rang au sein de l'aristocratie byzantine, plus considérable que celle des Kabasilas. Qu'il suffise de rappeler, pour les seules années 1320, les noms du grand connétable Michel Tornikès, du parakoimomène Andronic Tornikès, et leur rôle au début de la guerre civile qui opposa les deux empereurs Andronic<sup>67</sup>. Anastase Tornikès, connu par ce seul document, est présenté comme « serviteur (δοῦλος) du puissant et saint seigneur et empereur [Andronic II] », terme qui illustre simplement, sans présupposer une fonction, sa relation de proximité avec le pouvoir impérial.

*Andronic Kabasilas.* – Le père de Théodora a pour nom Andronic Kabasilas (l. 6, 10–11, 26–27) et il est quant à lui « familier (οἰκεῖος) de l'empereur » : un fidèle de l'empereur donc, mais aussi le détenteur probable d'un office au sein de l'administration impériale<sup>68</sup>. Plusieurs Kabasilas portent ce prédicat au cours du XIV<sup>e</sup> siècle, au premier rang desquels Théodore Kabasilas, *oikeios*, pansébaste sébaste et *mégas dioikètès*, connu en août-septembre 1322 comme envoyé d'Andronic II pour remettre au Mont Athos une lettre à l'higoumène Niphôn de Vatopédi et auteur d'une

<sup>63</sup> Voir infra pour l'ordre de grandeur des ventes consenties par des particuliers au début du XIV<sup>e</sup> siècle.

<sup>64</sup> Voir sur ce point C. Giros, *Le statut de la donation à Byzance : rhétorique et actes de la pratique (X<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècle)*, J.-M. Spieser, E. Yota (éd.), *Donation et donateurs dans le monde byzantin : actes du colloque international de l'Université de Fribourg*, 13–15 mars 2008 (Réalités byzantines 14), Paris 2012, 97–106.

<sup>65</sup> Sur la famille (dont une branche seulement est thessalonicienne), voir PLP, n<sup>os</sup> 12013–12020, 19050, 92398–92402, 93836.

<sup>66</sup> Sur Nicolas Kabasilas, voir M.-H. Congourdeau, *Correspondance de Nicolas Kabasilas*, Paris 2010, XI–XVIII ; Y. Spiteris, C. G. Conticello, *Nicolas Kabasilas Chamaetos, La théologie byzantine et sa tradition. II, (XIII<sup>e</sup>–XIX<sup>e</sup> s.)*, Turnhout 2002, 315–395 ; PLP, n<sup>o</sup> 30539. Sur son oncle Nil : T. Kislas, *Nil Kabasilas. Sur le Saint-Esprit*, Paris 2001, 41–82 ; PLP, n<sup>o</sup> 10102.

<sup>67</sup> Sur la famille à l'époque paléologue, voir G. Schmalzbauer, *Die Tornikoi in der Palaiologenzeit*, JÖB 18 (1969) 115–135, et les notices du PLP, n<sup>os</sup> 29114–29140 ; sur le grand connétable Michel et le parakoimomène Andronic, voir Schmalzbauer, op. cit., 131–132 et 126–127, et les notices (vieilles pour la première) du PLP, n<sup>os</sup> 29132 et 29122.

<sup>68</sup> Sur la classe sociale des *oikeioi* de l'empereur, voir J. Verpeaux, *Les oikeioi. Notes d'histoire institutionnelle et sociale*, REB 23 (1965) 89–99 ; G. Weiss, *Joannes Kantakuzenos – Aristokrat, Staatsmann, Kaiser und Mönch – in der Gesellschaftsentwicklung von Byzanz im 14. Jahrhundert*, Wiesbaden 1969, 143–145, et passim ; Lj. Maksimović, *The Byzantine provincial administration under the Palaiologoi*, Amsterdam 1988, 23.

oraison funèbre d'Andronic II en 1332<sup>69</sup>. Il s'agit ainsi du second *oikeios* de la famille connu pour les années 1320<sup>70</sup>. Si Andronic signe immédiatement après sa fille, c'est pour l'autoriser à engager ses biens dotaux dans la vente au bénéfice de Karakala. Qu'il s'agisse du projet de son beau-fils Anastase ou de sa fille Théodora, Andronic en est donc informé et il y consent. L'accord du père dans de telles opérations n'était pourtant nullement indispensable, l'autorité du mari devant légalement suffire<sup>71</sup>. Pourquoi cette précaution, alors que Théodora, dont le mari est vivant, n'est nullement frappée d'incapacité ? Sans doute à cause de l'importance de la transaction pour l'évolution du patrimoine des Kabasilas : la signature d'Andronic était une prudente garantie qui évitait la contestation des autres membres de la famille.

Un Andronic Kabasilas est déjà connu à notre époque : il est le destinataire d'une lettre de Michel Gabras datée par son éditeur des années 1324/5<sup>72</sup>. Gabras y demande à son correspondant de lui envoyer les écrits de son frère (un lettré donc), pour mieux les connaître et les diffuser autour de lui, après quoi il les lui renverra. Le rapprochement entre cet Andronic et le nôtre est tentant. Or, dans le présent acte de vente, Andronic a pour frère Dèmètrios Kaniskès Kabasilas, qui vit au moins jusqu'en 1344<sup>73</sup>, tandis que dans la lettre le frère d'Andronic est déjà mort. Le correspondant de Gabras ne semble pas avoir d'autre frère : orphelin de père et frère, c'est à lui qu'il revient de s'occuper des œuvres du disparu<sup>74</sup>. Notre Andronic Kabasilas est donc un membre nouvellement connu de la famille à Thessalonique, solution que nous retiendrons. Sa fille a au plus une trentaine d'années en 1321 : Andronic a pu naître dans le troisième quart du XIII<sup>e</sup> siècle.

*Dèmètrios Kaniskès Kabasilas.* – Le personnage le plus célèbre de notre document est Dèmètrios Kaniskès Kabasilas (l. 7, 46, 51–52), sur lequel on peut

<sup>69</sup> Vatopédi I, cité n. 23, 314 ; PLP, n° 10090 ; *A. Sideras*, Die byzantinischen Grabreden. Prosopographie, Datierung, Überlieferung, Vienne 1994, n° 29, 270–273.

<sup>70</sup> On citera ensuite les *oikeioi* de l'empereur Georges, Dèmètrios son fils, et Jean Kabasilas en 1341 (Lavra III, cité n. 51, App. XII, et respectivement PLP, n°s 10078, 10083 / 92224 [?], 10095) ; Dèmètrios Doukas Kabasilas, *oikeios* de l'empereur et grand *papias* (voir infra n. 81) ; et le célèbre Nicolas Kabasilas lui-même en 1350 et sans doute dès 1347 (*J. Koder, O. Kresten, M. Hinterberger*, Das Register des Patriarchats von Konstantinopel. 3. Teil, Edition und Übersetzung der Urkunden aus den Jahren 1350–1363 (Corpus fontium historiae byzantinae 19/3), Vienne 2001, n° 178, 26.81–83 ; cf. *J. Darrouzès*, Les Regestes des actes du patriarcat de Constantinople. Vol. 1, Les actes des patriarches. Fasc. V, Les registres de 1310 à 1376, Paris 1979, n° 2176).

<sup>71</sup> *V. Kravari*, Les actes privés des monastères de l'Athos et l'unité du patrimoine familial, *D. Simon* (éd.), Eherecht und Familiengut in Antike und Mittelalter (Schriften des Historischen Kollegs : Kolloquien 22), Munich 1992, 77–88, ici 78–85. Voir l'exemple de Théodora, veuve de Jean Modènos, qui vend en 1329 au monastère de Chilandar avec l'accord de son père Jean Vatatzès près de 1000 modioi de terre à Zdrabikion : *M. Živojinović, O. Delouis*, Actes de Chilandar II, De 1320 à 1335 (Archives de l'Athos 23), Paris, à paraître, n° 117, et les autres actes du dossier cité infra n. 94.

<sup>72</sup> Michel Gabras, Lettre 390, éd. *G. Fatouros*, Die Briefe des Michael Gabras (ca. 1290–nach 1350), Vienne 1973, I, 36, 159 (registre), et II, 615 (texte). Pour la chronologie des lettres sur laquelle nous nous fondons, voir ibidem, 18. Notre interprétation du document est à l'opposé de celle de l'éditeur (et du PLP, n° 10074, qui la reproduit), selon laquelle le frère en question serait celui de Michel Gabras.

<sup>73</sup> Voir infra.

<sup>74</sup> *Michel Gabras*, Lettre 390, cité n. 72, II, , 615.15–16 : καὶ ἀποθανόντι τὰδελεφῶ ἀκέραϊνον τὸ φίλτρον σφύζων [...] καὶ τῶ μετὰ τὸν πατέρα σοὶ πατρὶ τῆ περὶ ταῦτα προστασίᾳ καὶ σπουδῇ ἀποστελοῦντες πάλιν ; 615.21 : περιέσπων καὶ τὴν ὄρφανίαν.



apporter ici un peu de neuf<sup>75</sup>. Dèmètrios est l'oncle paternel de Théodora (l. 45, 51 : ἀπὸ τοῦ πρὸς πατρὸς θείου) et le frère d'Andronic Kabasilas. Nous savions jusqu'ici que Dèmètrios Kaniskès avait été *dikaiophylax* de la métropole de Thessalonique en 1327, grand sacellaire en 1328<sup>76</sup>, puis économiste en 1336–1338, date à laquelle il invoque son âge avancé, refusant de se rendre à Constantinople pour se défendre contre une calomnie dans le cadre de l'affaire Chionios<sup>77</sup>. Dans le présent document, Dèmètrios est *prôtekdikos* de la métropole en 1321 (l. 4–5, 51–52), à savoir qu'il occupe l'un des rangs inférieurs de la classe supérieure des officiers de la métropole de Thessalonique. Sa carrière, allongée de 6 années, semble désormais complète, et elle illustre fort bien le cursus réservé aux officiers supérieurs des grands évêchés qui pouvaient franchir les degrés de *prôtekdikos*, *sakelliou*, *chartophylax*, *skeuophylax*, *dikaiophylax*, sacellaire jusqu'à devenir économiste dans le meilleur des cas<sup>78</sup>. Notons que la tradition est déjà familiale : Dèmètrios suit l'exemple de son probable parent, Georges Kabasilas, grand économiste de la métropole de Thessalonique, attesté avant 1295<sup>79</sup>.

Dèmètrios Kaniskès Kabasilas fut aussi copiste : trois manuscrits des années 1343–1344 sont conservés de sa main, dont deux copiés en prison, probablement à Thessalonique durant l'épisode des Zélotes, ce qui autorise de voir en lui un partisan de Jean VI Cantacuzène<sup>80</sup>. Ce lettré thessalonicien entretint-il une correspondance avec d'autres intellectuels de son temps ? La réponse est compliquée par la confusion possible avec deux homonymes contemporains, Dèmètrios Kabasilas, courtisan d'Andronic II installé à Constantinople, et le grand *papias* Dèmètrios Doukas Kabasilas. Parmi les lettres de l'époque adressées à un « Dèmètrios Kabasilas », on

<sup>75</sup> On trouve mention du personnage dans les études de G. I. Théocharidès, Δημήτριος Δούκας Καβάσιλας καὶ ἄλλα προσωπογραφικὰ ἐξ ἀνεκδότου χρυσοβούλλου τοῦ Καντακουζηνοῦ, *Ελληνικά* 17 (1962) 1–23, ici 8–10 ; A. Angélopoulos, Τὸ γενεαλογικὸν δένδρον τῆς οἰκογενείας τῶν Καβασιλῶν, *Μακεδονικά* 17 (1977) 367–396, ici 377–378 ; H.-V. Beyer, Demetrios Kabasilas, Freund und späterer Gegner des Gregoras, *JÖB* 39 (1989) 135–177, ici 140–143 ; D. Bianconi, *Tessalonica nell'età dei Paleologi*. Le pratiche intellettuali nel riflesso della cultura scritta, Paris 2005, 185–188 ; R. C. Kraus, *Kleriker im spätem Byzanz : Anagnosten, Hypodiakone, Diakone und Priester, 1261–1453*, Wiesbaden 2007, 153–154 ; M.-H. Congourdeau, *Vivre à Thessalonique sous les Zélotes*, *Eadem* (éd.), Thessalonique au temps des Zélotes. Actes de la table ronde organisée dans le cadre du 22e Congrès international des études byzantines à Sofia le 25 août 2011 (Centre de recherche d'histoire et civilisation de Byzance. Monographies 42), Paris 2014, 34–35. Voir aussi PLP, n° 92225, révision significative de la notice antérieure n° 10085.

<sup>76</sup> Respectivement Chilandar II, cité n. 71, n°s 110, l. 64, et 116, l. 113–114.

<sup>77</sup> H. Hunger, O. Kresten, E. Kislinger, C. Cupane, *Das Register des Patriarchats von Konstantinopel*. 2. Teil, Edition und Übersetzung der Urkunden aus den Jahren 1337–1350 (Corpus fontium historiae byzantinae 19/2), Vienne 1995, n° 111, 106.2–4 ; pour la date, voir *Darrouzès*, *Regestes*, cité n. 70, n°s 2174 et 2176 ; on trouvera une traduction anglaise de ce texte (mais d'après une édition ancienne) dans *A. Zanemonets, The Chionios Case and Judeo-Christian Religious Groups in the Fourteenth Century*, *Dean Papademetriou, A. J. Sopko* (éd.), *The Church and the Library. Studies in honor of Rev. Dr. George C. Papademetriou*, Boston Mass. 2005, 123–135.

<sup>78</sup> Sur le cursus des officiers de la métropole de Thessalonique, voir *Kraus*, *Kleriker im spätem Byzanz*, cité n. 75, 162–170. Seuls les *prôtekdikoi* du patriarcat de Constantinople sont bien étudiés : voir *J. Darrouzès*, *Recherches sur les ὀφίκτια de l'Église byzantine*, Paris 1970, 323–323, et index, s.v.

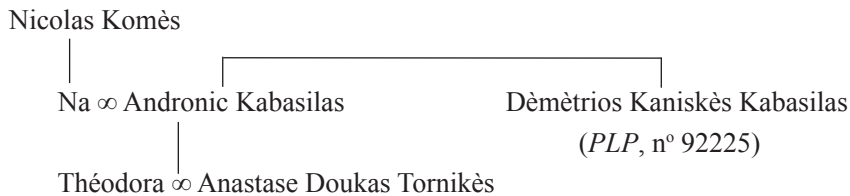
<sup>79</sup> Iviron III, cité n. 56, n° 66, l. 24 ; PLP, n° 10077, d'après ce document.

<sup>80</sup> Il s'agit des *Marcianus gr.* 122 (suscription de mai 1343), du *Laurent. Plut.* VI. I (septembre 1343), du *Vaticanus gr.* 507 (juillet 1344) ; voir *Bianconi*, *Tessalonica nell'età dei Paleologi*, cité n. 75, 187. – On a supposé, à cause de l'existence d'un autre copiste, Jean Kabasilas, qui copie le *Scorialensis gr.* Φ. III (en 1285/6, f. 247) et le *Monacensis gr.* 222, qu'un scriptorium avait pu exister à Thessalonique sous la direction de la famille Kabasilas : cf. *C. N. Constantinides*, *Higher education in Byzantium in the thirteenth and early fourteenth centuries (1204–ca. 1310)*, Nicosie 1982, 46 n. 77.

écartera celles de Nicéphore Grégoras ou Michel Gabras, adressé au premier, et celle de Dèmètrios Kydonès, adressée au second<sup>81</sup>. En revanche, Nicéphore Choumnos écrivit avant 1327, date de sa mort, à un Dèmètrios Kabasilas pour faire l'éloge de la calligraphie de son correspondant et lui demander de recopier ses écrits dans un livre. Nous savons maintenant que dès 1321 Dèmètrios Kaniskès était copiste par sa profession : il faut donc le maintenir comme le correspondant de Choumnos<sup>82</sup>.

*Nicolas Komès*. – Le grand père maternel de Théodora, Nicolas Komès, signe l'acte comme témoin (l. 8, 54). La famille n'est pas inconnue à Thessalonique mais elle paraît plus modeste<sup>83</sup>. Le terme de *mégaloðoxotatos* dont est qualifié Nicolas n'a plus l'éclat de l'époque comnène, quand il distinguait des personnages occupant de hautes fonctions dans l'administration, venant juste après les sébastes<sup>84</sup>. S'il est dévalué, il reste relativement rare dans les actes de la pratique du XIV<sup>e</sup> siècle. Il désigne, dans un document daté de 1290/5, les archontes de Thessalonique : il est tentant de voir en Nicolas Komès, contemporain de ce document, l'un de ces archontes *mégaloðoxotatoi* de la ville<sup>85</sup>.

*In fine*, ce sont trois générations et cinq individus qui peuvent être placés sur l'arbre généalogique suivant :



*Théodore Kérameus/Kéraméas*. – L'autre grande famille de Thessalonique, doublement représentée dans cet acte de vente, est celle de Kérameus ou Kéraméas. Premier aspect remarquable, l'higoumène de Karakala Hyakinthos ne révèle jamais son patronyme dans les nombreux actes que conservent les archives de l'Athos entre 1310 et 1333<sup>86</sup>. À l'inverse, ce nom de famille est seul cité pour désigner le *proestòs* de Karakala dans un passage de la *Vie* de Germain Maroulès l'Hagiorite par Philothée

<sup>81</sup> Sur le premier Dèmètrios Kabasilas, voir *Beyer*, Demetrios Kabasilas, cité n. 75, où les sources sont discutées, et PLP, n° 92223. Sur Dèmètrios Doukas Kabasilas, *mégas papias* de 1347 à 1369, voir *Théocharidès*, Δημήτριος Δούκας Καβάσιλας, cité n. 75 ; Pantocrator, cité n. 13, 86 ; PLP, 22, n° 92224. On trouvera dans ces études les renvois aux lettres qui ne nous concernent pas ici directement.

<sup>82</sup> Nicéphore Choumnos, Lettre 144, éd. *J. F. Boissonade*, *Anecdota nova*, Paris 1844, 167–168. Le rapprochement avec Dèmètrios Kaniskès Kabasilas a été fait par *V. Laurent*, La correspondance de Dèmètrios Cydonès, EO 30 (1931) 339–354, ici 347, et accepté par la suite : *Théocharidès*, Δημήτριος Δούκας Καβάσιλας, cité n. 75, 9 ; il a été toutefois récemment mis en doute par le PLP, n° 92223, selon nous à tort. Voir aussi *J. Verpeaux*, Nicéphore Choumnos, homme d'État et humaniste byzantin (*ca* 1250/1255–1327), Paris 1959, 69.

<sup>83</sup> Cf. PLP, nos 12013–12020, 19050, 92398–92403, 93836.

<sup>84</sup> Sur le terme, voir *N. Oikonomidès*, Contribution à l'étude de la pronoia au XIII<sup>e</sup> siècle. Une formule d'attribution de parèques à un pronoiaire, REB 22 (1964) 158–175, ici 163–167.

<sup>85</sup> Voir Iviron III, cité n. 56, n° 65, l. 3.

<sup>86</sup> Voir les renvois aux sources supra n. 22.

Kokkinos, pour les années 1320/1330 (τὸν Κεραμέα)<sup>87</sup>. Si le rapprochement était jusqu'ici envisageable sur le plan chronologique, il est établi avec certitude par notre document (l. 2, 29). Ceci s'explique certainement par le fait qu'un autre Kérameus, Théodore, parent probable de l'higoumène, est témoin de cette même vente (l. 7, 52). Le titre de pansébaste sébaste<sup>88</sup> et la fonction de juge de Thessalonique en font un autre notable de la ville. La famille est notamment connue grâce au testament d'un ancien archevêque d'Ochrid, Théodore Kéraméas, lequel remit son monastère du Christ-Sauveur Pantodynamos à Michel VIII en 1284 ; les témoins étaient Nicolas Kéraméas, domestique des thèmes d'Occident, Théodore Kéraméas, diacre et *klérikos*, et ses frères Constantin et Basile<sup>89</sup>. Dix ans plus tard, un Constantin Kérameus figure parmi les *mégalo-doxotatoi* de l'acte d'Iviron déjà cité<sup>90</sup>. Le fait que le Théodore Kéraméas de 1284 soit clerc dispense de l'identifier à celui de notre acte, dont la fonction est civile ; il s'agit donc d'un nouveau membre attesté de cette famille.

*Jean Strymbakôn*. – Parmi les autres témoins de l'acte, le diacre Jean Strymbakôn (l. 7, 52–53) est un tabullaire bien connu de Thessalonique qui commença sa carrière en gravissant les échelons d'abord inférieurs de la métropole, passant de scribe à *prōtonotarios*, *kanstrēsios*, et *chartophylax*, de 1296 jusqu'en 1328<sup>91</sup>.

*Alexis Lampénos*. – Assiste enfin à la vente le « très savant » (*logiōtatos*) Alexis Lampénos (l. 8, 53). Son qualificatif permet de l'identifier avec certitude à l'auteur de 6 monodies, dont 5 sur la famille de l'empereur Andronic II – à savoir sur son fils, le despote Jean Palaiologos († 1307), et sur son épouse et mère de Jean, l'impératrice Irène Paléologina (Yolande de Montferrat), morte en 1317. Il s'agit de la première attestation de l'auteur hors de l'unique manuscrit qui contient ses œuvres, le *Marcianus gr.* 442, et notre acte autorise de le rattacher au milieu des intellectuels thessaloniens<sup>92</sup>.

*Les moines*. – Les trois autres moines de Karakala, le grand économiste Théodoulos, le hiéromoine Néophyte et le moine Athanase (l. 2, 30), ne sont pas connus par

<sup>87</sup> Philothée Kokkinos, Βίος καὶ πολιτεία, cité n. 21, ici par. 32.10–12 : Ὁ δὲ προεστὸς [de Karakala], αἰδοῖός τε καὶ ἀγαθὸς ὢν καὶ τὰλλα (τὸν Κεραμέα οἶδ' ὅτι πάντες ἐκεῖνον ἴστε· ἐπίσημος καὶ γὰρ ἐκ πολλῶν ὁ ἀνὴρ)... Le nom de Kérameus, donné dans la notice du PLP, n° 92365, procède probablement d'un tel rapprochement, mais il est aussi mentionné sans commentaire dans le registre de notre acte donné par le catalogue cité n. 1, n° 22.

<sup>88</sup> Voir *J. Verpeaux*, Hiérarchie et préséances sous les Paléologues, TM 1 (1965) 421–437, ici 427–428.

<sup>89</sup> Lavra II, cité n. 19, n° 75.

<sup>90</sup> Iviron III, cité n. 56, n° 65, l. 4.

<sup>91</sup> Sur Jean Strymbakôn, voir Chilandar I, cité n. 6, n° 16, l. 34, 37 (décembre 1296, scribe) ; Vatopédi I, cité n. 23, n° 49, l. 3 (avril 1317, *prōtonotarios*) ; Iviron III, cité n. 56, n° 78, l. 47, 50 (mars 1320, *kanstrēsios* et tabullaire) ; le présent acte, l. 52–53 (novembre 1321, *prōtonotarios*), Chilandar II, cité n. 71, n° 94, l. 38, 40 (août 1324, *prōtonotarios* et tabullaire) ; 110, l. 67 (janvier 1327, *chartophylax*) ; 116, l. 120–121 (juillet 1328, *chartophylax*) ; il apparaît également comme diacre en 1336–1338 dans l'affaire Chionios : voir les sources citées supra n. 77. Voir également la notice du PLP, n° 2697, à rapprocher par ailleurs du n° 26972 selon *S. Kotzabassi*, Prosopographisches Lexikon der Palaiologenzeit : Fortsetzung und Erneuerung. Projektbericht, JÖB 58 (2008) 69–73, ici 71.

<sup>92</sup> *S. P. Lampros*, Αἱ μονοῦδια Ἀλεξίου τοῦ Λαμπηνοῦ καὶ ὁ οἶκος τοῦ Ἀνδρονίκου Ἀ' Παλαιολόγου, NE 11 (1914) 359–400 (textes 377–400) ; PLP, n° 14423 ; *Sideras*, Die byzantinischen Grabreden, cité n. 69, 274–282. Le même Alexis Lampénos serait l'auteur d'une lettre à Nicéphore Grégoras (*Vaticanus gr.* 116, f. 104<sup>v</sup>) et d'un hymne sur la lumière thaborique (*Patmiacus* 668, selon *S. P. Lampros*, Σύμμικτα, NE 13 [1916] 138, citant M. Gédéon).

ailleurs. L'higoumène Théophylacte du monastère de la Gorgoépèkoos (l. 11–13, 36), l'higoumène du monastère de l'Hypomimmnèskontos Isaac (l. 14–15, 38), son économiste Macaire Berdérychôn ou Berdérichos (l. 16, 38) et l'ecclésiarque Denis du monastère de Latomou (l. 17–18, 40), sont également attestés pour la première fois<sup>93</sup>.

### *Les biens des Kabasilas près de Thessalonique*

La terre vendue à Karakala, de 450 modioi impériaux, est de grande superficie : de telles transactions sont assez rares durant la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>94</sup>. La somme qu'en obtiennent les époux Tornikai, à savoir 250 hyperpres, est d'un prix modeste, sinon faible, de 0,56 hyperpre par modios, qui correspond à celui de terres plus éloignées en Chalcidique, près de Hiérissos par exemple, au début du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>95</sup>. Les champs vendus sont situés « à l'extérieur et à l'est » de Thessalonique (l. 3, 32), à Saint-Thomas, dit tou Limoïōannou (l. 33). Le toponyme de Saint-Thomas n'est pas conservé, mais il est connu dans la région par les archives des monastères de Lavra et d'Iviron<sup>96</sup>. Jacques Lefort (qui n'a pas connu notre document) a proposé de l'identifier au toponyme d'Apostolilai, lui aussi disparu, qu'il place à une trentaine de kilomètres au sud de Thessalonique dans le katépanikion de Kalamaria, plus précisément à 3 km au nord-ouest de Mésémérion et à 3,5 km à l'est d'Épanomé<sup>97</sup>. Cette localisation n'est pas remise en cause par le microtoponyme « tou Limoïōannou » de notre document. Si l'on connaît dans quatre *praktika* d'Iviron (1301, 1318, 1320, 1341) l'existence d'un champ « de Limoïōannès », celui-ci est proche de Hiérissos et renvoie au nom d'un paysan, non à un toponyme<sup>98</sup>. De même un certain Blachos « gendre de Limoïōannou » est attesté à Portaréa en 1318 et 1321, qui n'offre pas de solution plus satisfaisante<sup>99</sup>.

<sup>93</sup> Voir infra pour la présentation de leurs monastères.

<sup>94</sup> Il s'agirait de la vente la plus importante pour cette période selon le relevé de C. Morrisson, J.-C. Cheynet, *Prices and Wages in the Byzantine World*, A. E. Laiou (éd.), *The Economic History of Byzantium : from the seventh through the fifteenth century* (Dumbarton Oaks Studies 39), Washington D.C. 2002, 815–878, ici 820. Cependant, il faut ajouter à ce tableau les archives de Chilandar pour les années 1320 : on y trouve par exemple mention des ventes et donations de terres par les héritiers du prêtre Modénos pour près de 3000 modioi à Zdrabikion, en Chalcidique occidentale, entre 1320 et 1321 : voir Chilandar II, cité n. 71, n<sup>os</sup> 48, 49, 52, 54, 58, 67, 117.

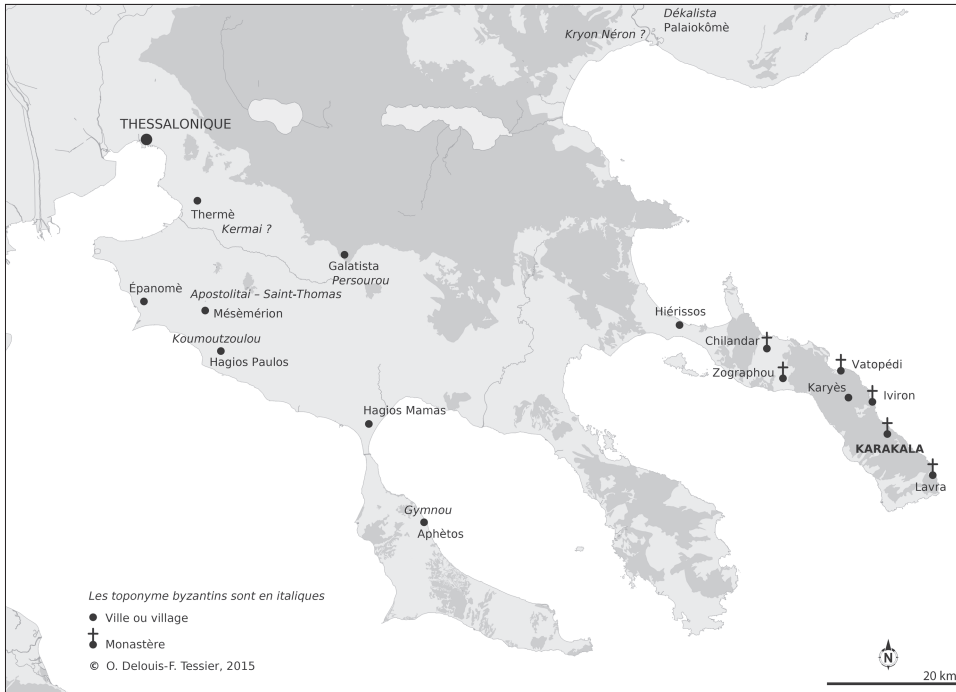
<sup>95</sup> Voir Morrisson, Cheynet, *Prices and Wages*, cité supra. – Le modios impérial ici utilisé (*basilikos modios*) est-il une unité plus grande que le modios usuel, ce qui diminuerait encore la valeur de la vente ? La chose n'est pas tranchée : voir E. Schilbach, *Byzantinische Metrologie* (Handbuch der Altertumswissenschaft 12, 4), cité n. 38, Munich 1970, 17–18 ; J. Lefort et alii, *Géométries du fisc byzantin* (Réalités byzantines 4), Paris 1991, 263 n. 110 ; Dionysiou, cité n. 38, 119.

<sup>96</sup> Lavra I, cité n. 5, 306, et P. Lemerle, A. Guillou, N. Svoronos, D. Papachryssanthou, avec la collaboration de S. Ćirković, *Actes de Lavra IV, Études historiques – Actes serbes, compléments et index* (Archives de l'Athos 11) Paris 1982, index, 217 ; J. Lefort, N. Oikonomidès, D. Papachryssanthou, H. Métrévéli, *Actes d'Iviron I, Des origines au milieu du xie siècle* (Archives de l'Athos 14), Paris 1985, fig. 7, 84. Citons la vague localisation dans Lavra II, cité n. 19, n<sup>o</sup> 71, l. 70 (1259) : τὰ ἐκτὸς τῆς Θεσσαλονίκης προσαρμοσθέντα ἀρχῆθεν τῆ μονῆ δίκαια τὰ τοῦ Ἁγίου Θωμᾶ.

<sup>97</sup> J. Lefort, *Villages de Macédoine. Notices historiques et topographiques sur la Macédoine orientale au Moyen Âge*. 1, La Chalcidique occidentale (Travaux et Mémoires – Monographies 1), Paris 1982, 151–152 (Saint-Thomas), 33 (Apostolilai), et carte 4. – Ajoutons aux sources rassemblées par J. Lefort le faux chrysobulle de 1294 conservé dans les archives de Karakala qui fait encore mention de « quelques champs et vignes » de Karakala à Saint-Thomas, sans donner de localisation précise : τινὰ χωράφια καὶ ἀμπελία... ἐν τῇ τοποθεσίᾳ τῆ λεγομένη τοῦ ἁγίου Θωμᾶ (éd. Smyrnakès, Ἅγιον Ὄρος, cité n. 4, 79.15–18).

<sup>98</sup> Iviron III, cité n. 56, n<sup>os</sup> 70, 75, 79, et Iviron IV, cité n. 36, n<sup>o</sup> 85, passim.

<sup>99</sup> Eosphigmenou, cité n. 23, n<sup>o</sup> 14, l. 163, et n<sup>o</sup> 15, l. 126.



Quatre signataires cités par l'acte de Karakala pourraient a priori nous aider à mieux placer les biens des Kabasilas. Ces propriétaires ont été convoqués afin de renoncer à leur droit de voisinage (*protimèsis*), procédure usuelle pour parer à toute contestation ultérieure<sup>100</sup>. Parmi eux figurent trois grands monastères de Thessalonique, bien connus au XIV<sup>e</sup> siècle.

*Monastère de l'Hypomimnèskontos.* – La Théotokos de l'Hypomimnèskontos (l. 14–16, 37–39) est un monastère thessalonicien qui n'a pas été localisé mais qui est attesté depuis le XIII<sup>e</sup> siècle<sup>101</sup> et sur lequel les témoignages de la documentation athonite sont abondants. Grâce aux archives de Lavra, nous savons que le monastère avait des domaines en Chalcidique occidentale, à Koumoutzoulou, à savoir à l'ouest-nord-ouest de Néochôrion (en 1300, toponyme disparu, localisation à l'ouest d'Abramitaï, aujourd'hui Hagios Paulos)<sup>102</sup>, à Bélôna (en 1321, localisation à l'ouest de Néochôrion, sur le littoral)<sup>103</sup>, à Saint-Mamas (en 1350, toponyme conservé d'Hagios Mamas, sur le golfe de Kassandra)<sup>104</sup>, à Gymnou (en 1321, localisation près d'Aphètos, sur la côte

<sup>100</sup> Voir par exemple *M. C. Bartusis, Protimesis, A. Kazhdan* (éd.), *The Oxford Dictionary of Byzantium*, Oxford 1991, 1741–1742, s.v.

<sup>101</sup> *M. L. Rautman, Ignatius of Smolensk and the Late Byzantine Monasteries of Thessaloniki*, *REB* 49 (1991) 143–169, 165 et n. 106, pour un dépouillement aujourd'hui incomplet des sources athonites ; voir aussi *R. Janin, Les églises et les monastères des grands centres byzantins*, Paris 1975, 413–414.

<sup>102</sup> Lavra II, cité n. 19, nos 90, l. 174, 179 ; 108, l. 884, 891 ; cf. *Lefort, Chalcidique occidentale*, cité n. 97, 151–152.

<sup>103</sup> Lavra II, cité n. 19, n° 108, l. 855, 857 ; cf. *Lefort, Chalcidique occidentale*, cité n. 97, 37–38.

<sup>104</sup> Lavra III, cité n. 51, n° 129, l. 6–7 ; cf. *Lefort, Chalcidique occidentale*, cité n. 97, 145–149.

est de la péninsule de Kassandra)<sup>105</sup>, ainsi que d'autres champs hors de Thessalonique, au lieu-dit Kermai, jouxtant les biens d'Iviron (en 1301, 1318, 1320 et 1341)<sup>106</sup>. Si Kermai n'est pas localisé, les biens d'Iviron à Kermai étaient recensés en 1047 avec ceux possédés par le monastère à Sédés, aujourd'hui Thermè, à 15 km au sud-est de Thessalonique<sup>107</sup>.

*Monastère de Latomou.* – Le monastère du Christ Sauveur de Latomou (l. 17, 40) est connu par les sources littéraires depuis le IX<sup>e</sup> siècle. On identifie d'ordinaire son *katholikon* avec l'église paléochrétienne de taille modeste, mais richement mosaïquée, d'Hosios David dans la ville de Thessalonique<sup>108</sup>. Selon un chrysobulle de Michel VIII, qui offrit en 1274 ce monastère à son neveu le moine Joasaph Comnène Maliasènos, le monastère de Latomou disposait de biens, champs, vignes, moulins et terres louées, à la fois « dans et hors de Thessalonique »<sup>109</sup> ; plusieurs actes de Lavra contemporains du nôtre mentionnent les terres de Latomou à Persourou, à quelque 4 km au sud de Galatista, soit loin à l'est de la ville<sup>110</sup>.

*Monastère de la Gorgoépèkoos.* – Un autre voisin des biens vendus, le monastère de la Théotokos Gorgoépèkoos (l. 12, 35), n'a pas non plus été localisé<sup>111</sup>. Il est cité dans un nombre important de sources : dans le testament de l'ancien archevêque d'Ochrid Théodore Kéraméas (1284), où l'higoumène Dionysios de la Gorgoépèkoos est témoin<sup>112</sup> ; dans une ordonnance d'Anne de Savoie en 1361, où un higoumène anonyme du monastère est l'un des assesseurs de l'impératrice<sup>113</sup> ; chez le pèlerin Ignace de Smolensk (1405)<sup>114</sup> ; et surtout dans les *praktika* d'Iviron (en 1301, 1318, 1320 et 1341) qui mentionnent des biens dans la région de Thessalonique, plus précisément à Kermai, déjà cité<sup>115</sup>.

*Nicolas Didymarios.* – Le dernier voisin de Karakala est un particulier, Nicolas Didymarios/Didymarès, inconnu par ailleurs (l. 22, 42). Le nom n'est attesté à ce jour

<sup>105</sup> Lavra II, cité n. 19, n° 108, l. 515, 519 ; cf. Lavra IV, cité n. 96, 108–110.

<sup>106</sup> Iviron III, cité n. 56, n°s 70, 75, 79, et Iviron IV, cité n. 36, n° 86, passim ; voir Iviron III, cité n. 56, 41.

<sup>107</sup> Iviron I, cité n. 96, n° 29, l. 30 ; sur Sédés, voir *Lefort*, Chalcidique occidentale, cité n. 97, 171. Dans un autre recensement, un *praktikon* de 1301, les biens de Kermai sont suivis de la descriptions « d'un autre champ situés dans la région ouest de la rivière Galikos » (Iviron III, cité n. 56, n° 70, l. 441). Jacques Lefort (notes de travail conservées au Collège de France) jugeait dès lors que pour la localisation de Kermai, « rien n'est sûr ».

<sup>108</sup> *Janin*, Grands centres, cité n. 101, 392–394 ; *B. Dèmètriadès*, Τοπογραφία τῆς Θεσσαλονίκης κατὰ τὴν ἐποχὴ τῆς τουρκοκρατίας (1430–1912), Thessalonique 1983, 319–320 (qui doute de l'identification) ; toujours valable pour la présentation complète du dossier : *V. Grumel*, La mosaïque du « Dieu Sauveur » au monastère du « Latome » à Salonique (découverte en août 1927), EO 29 (1930) 157–175 ; voir aussi la plaquette d'*E. N. Tsigaridas*, Latomou Monastery (The Church of Hosios David), Thessalonique 1988.

<sup>109</sup> *F. Miklosich, J. Müller*, Acta et diplomata Graeca mediæ aevi : sacra et profana, collecta et edita, IV, Vienne 1871, 336–339, ici 338. 5–7 : ἐντὸς τῆς Θεσσαλονίκης καὶ ἐκτὸς.

<sup>110</sup> Lavra II, cité n. 19, n°s 90, l. 157 (1300) ; 108, l. 839 (1321) ; 109, l. 955 (1321) ; voir *Lefort*, Chalcidique occidentale, cité n. 97, 120–121.

<sup>111</sup> Voir *Rautman*, Ignatius of Smolensk, cité n. 101, 161–162 ; *Janin*, Grands centres, cité n. 101, 353 et 380, ne connaît que le témoignage d'Ignace de Smolensk (1405).

<sup>112</sup> Lavra II, cité n. 19, n° 31, l. 9–10.

<sup>113</sup> Docheiariou, cité n. 18, n° 35, l. 17.

<sup>114</sup> *Khitrovo*, Itinéraires, cité n. 36, 147.

<sup>115</sup> Iviron III, cité n. 56, n°s 70, 75, 79, et Iviron IV, cité n. 36, n° 86, passim ; voir Iviron I, cité n. 96, 87.



que dans la presque île de Kassandra : c'est celui d'une famille modeste de parèques de Lavra en 1321 et d'un ancien propriétaire de près de 79 modioi de terres et de vignes à Aphétos, toujours à Kassandra, mentionné en 1333<sup>116</sup>. Aucun rapprochement ne peut ici s'imposer.

Ces éléments de localisation concordent donc approximativement. Le monastère de l'Hypomimnèskontos avait des biens à Koumoutzoulou, lieu situé à quelques kilomètres seulement au sud de Saint-Thomas/Apostolitaï, tel que l'a placé Jacques Lefort. C'est entre ces deux localités que se situerait le point de contact entre la terre des Kabasilas et celle de ce monastère. L'endroit a pour désavantage de ne pas figurer parmi les biens des monastères de Latomou ou de la Gorgoépèkoos – dont nous n'avons certes aucun inventaire – et d'être localisé à une trentaine de kilomètres au sud de Thessalonique plutôt qu'à l'est comme le précise le document, à moins qu'il ne s'agisse d'une convention puisque la direction, pour quitter Thessalonique, contourner le golfe Thermaïque et se rendre en Chalcidique occidentale, est certes la bonne. Kermai est un deuxième choix possible, qui aurait pour avantage, si une localisation non loin de Sédés était acceptée, sa plus grande proximité avec Thessalonique et la présence sur place de biens des monastères de l'Hypomimnèskontos et de la Gorgoépèkoos. Cependant, il faudrait remettre en cause la localisation reçue de Saint-Thomas, qui a de solides arguments, proposer un nouveau toponyme Saint-Thomas tou Limoiôannou, lequel serait passé inaperçu dans la documentation athonite pourtant exceptionnellement riche pour la région. On repoussera donc jusqu'à nouvel ordre cette seconde hypothèse pour conclure que la terre des Kabasilas vendue à Karakala se situait à Apostolitaï<sup>117</sup>.

L'acte de Karakala offre ainsi un bel instantané de la société thessalonicienne, de ses élites, de leurs connivences et de leurs biens, de la région aussi où les monastères de la ville et ceux de l'Athos occupent un rôle de tout premier plan, et parmi ces derniers celui moins connu de Karakala<sup>118</sup>. On aimerait il est vrai comprendre ce qui, en cette fin d'année 1321, poussa Anastase et Théodora à vendre un patrimoine d'une certaine importance. Le couple s'apprêtait-il à rejoindre la vie religieuse ? Rien ne l'indique, pas même le nom du mari de Théodora, Anastase, plus souvent réservé aux

<sup>116</sup> Lavra II, cité n. 19, n° 109, l. 467–468 ; Chilandar II, cité n. 71, n° 122, l. 8–14, 61, 66, et passim.

<sup>117</sup> Les autres biens des Kabasilas connus hors de Thessalonique dans la même période ne permettent pas d'appuyer l'enquête. – En 1331, Démétrios et Georges Kabasilas donnent des terres situées près d'Hermèleia au monastère de Vatopédi à cause des attaques turques (Vatopédi II, cité n. 26, nos 72, 73, 74). Hermèleia (auj. Hormyleia) est un village situé en Chalcidique orientale et ce bien n'a été reçu par la famille qu'après 1325 ; cf. Vatopédi II, cité n. 26, 27–28, 73. – En 1347, Jean VI Cantacuzène récompense la fidélité de Démétrios Doukas Kabasilas durant la crise des Zélotes (qui lui avait coûté la prison et la perte de ses biens, non localisés) et lui remet des biens situés au village de Therma (Dionysiou, cité n. 38, n° 2, l. 36). Il ne s'agit pas du retour de biens perdus mais d'anciens biens du fisc ayant formé l'*oikonomia* de feu Georges Pharmakès. Par ailleurs Sédés (la moderne Thermès) est clairement distingué de Therma (auj. Loutra Thermès), sur la route Sédés-Ropalaia. Il ne peut donc y avoir de confusion ; cf. Lefort, Chalcidique occidentale, cité n. 97, 178. – Nicolas Kabasilas a donné avant 1348 au monastère de Vatopédi des terres et des parèques à Sidérokausia (Vatopédi II, cité n. 26, n° 97, l. 14–15, et 213). – Enfin, les biens que le même Nicolas Kabasilas se lamente en 1363 d'avoir perdus face aux Serbes et ceux que lui dispute sa famille éloignée ne sont pas localisés, sinon en Macédoine : Nicolas Kabasilas, Lettre 14, éd. P. Enepekides, Der Briefwechsel des Mystikers Nikolaos Kabasilas. Kommentierte Textausgabe, BZ 46 (1953) 41–42, trad. Congourdeau, Correspondance de Nicolas Kabasilas, cité n. 66, 84–85.

<sup>118</sup> Pour la présence athonite dans la ville, voir C. Giros, Présence athonite à Thessalonique, XIII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècles, DOP 57 (2003) 265–278.

moines, et en tout cas rare parmi les laïcs à l'époque paléologue<sup>119</sup> : les époux ont soin en effet de rédiger un acte en commun et de se présenter comme unis (*homozyges*, l. 21)<sup>120</sup>. De même, on aimerait comprendre pourquoi Dèmètrios Kaniskès Kabasilas a cédé peu avant 1321 près de 225 modioi de terre à sa nièce et à son mari, alors que Théodora était déjà bien dotée et que Dèmètrios, qui devait rester diacre, se trouvait au début d'une carrière prometteuse. Le contexte politique a-t-il influé sur les décisions de ces grandes familles ?

On sait qu'à Constantinople, au printemps 1321, les tensions entre Andronic II et son petit-fils Andronic III avaient connu un premier sommet<sup>121</sup>. Convoqué le 5 avril par son grand-père devant le conseil impérial, malgré l'opposition de Michel Tornikès et de Théodore Métochite, pour être déchu de ses droits, Andronic III se réconcilie faussement avec son grand-père et fuit la capitale dans la nuit du 19 au 20 avril. Le traité de Rhègion, du 7 ou 8 juin 1321, qui partage l'Empire en deux – la Thrace et une partie de la Macédoine au jeune empereur et le reste, dont Thessalonique, à Andronic II –, met fin aux premières hostilités mais échoue à fonder une paix durable. De juin à novembre 1321, chaque camp fourbit ses armes au rythme des alliances et des défections. En octobre, l'influent Syrgiannès trahit Andronic III pour se placer au service d'Andronic II, ce qui déclenche une seconde période d'hostilités. En décembre, Andronic III est sous les murs de la capitale. À Thessalonique<sup>122</sup>, à l'automne 1321, Andronic II demande à son fils cadet, le despote Constantin, de s'assurer de la mère d'Andronic III, Maria, devenue la moniale Xénè, et de l'envoyer sans ménagement à Constantinople, car on la suspectait de vouloir donner la ville à son fils. Le mécontentement suscité par l'arrestation contribua peut-être au développement d'un mouvement d'opposition, mené par au moins 25 Thessaloniens partisans d'Andronic III. Du moins, lorsque le vieil empereur demanda au despote Constantin en mars 1322 de procéder à leur arrestation, ceux-ci poussèrent la population de la ville à l'émeute. Le despote prit la fuite, revêtit l'habit au monastère de Chortaitès non loin de Thessalonique et fut arrêté peu après ; ses partisans, qui avaient mis la main sur Xénè, furent châtiés.

En novembre 1321, date de notre acte, les tensions étaient donc déjà perceptibles dans la ville et l'insécurité suscitée par la guerre civile incitait à la prudence. Les Tornikai et les Kabasilas (Théodora, son mari, son père, son grand-père et son oncle) se sentaient-ils concernés par ces événements ? Craignaient-ils quelque confiscation

<sup>119</sup> Voir *A.-M. Talbot*, *A late Byzantine list of Monastic Names*, *K. Belke*, *E. Kislinger*, *A. Külzer*, *M. A. Stassinopoulou* (éd.), *Byzantina Mediterranea. Festschrift für Johannes Koder zum 65. Geburtstag*, Vienne 2007, 641–645, ici 641 ; le prénom est en revanche absent des autres listes éditées par *A.-M. Talbot*, *S. McGrath*, *Monastic Onomastics*, *M. Kaplan* (éd.), *Monastères, images, pouvoirs et société à Byzance : nouvelles approches du monachisme byzantin (Byzantina Sorbonensia 23)*, Paris 2006, 89–118.

<sup>120</sup> Un exemple est connu dans la famille : la mère de Nicolas Kabasilas, sœur de Nil, se fit moniale à Thessalonique dans le monastère de Sainte-Théodora ; cf. *Georges Phrantzès*, *Memorii 1401–1477*, éd. *V. Grecu*, Bucarest 1966, par. 18, 2.

<sup>121</sup> La période est bien connue grâce aux récits de Jean Cantacuzène et Nicéphore Grégoras. On s'appuie ici sur *U. V. Bosch*, *Kaiser Andronikos III. Palaiologos. Versuch einer Darstellung der byzantinischen Geschichte in den Jahren 1321–1341*, Amsterdam 1965, 3–34 ; voir aussi *L. Mavromatis*, *J. Bompaire*, *La querelle des deux Andronic et le Mont Athos en 1322*, *REB* 32 (1974) 187–198.

<sup>122</sup> Sur Thessalonique en 1321–1322, on consultera notamment *M.-H. Congourdeau*, *Thessalonique en 1322 : une répétition de la crise zélote ?*, *Eadem*, *Thessalonique au temps des Zélotes*, cité n. 75, 151–162, où les sources sont commodément rassemblées.



ou retournement de fortune, jugeaient-ils plus sûr de transmettre leurs biens de Chalcidique à bas prix au monastère de Karakala où d'autres Thessaloniciens, les Kérameus, semblaient avoir un relai en la personne de l'higoumène Hyakinthos ? Le présent document conserve une part d'ombre, mais il doit au moins être versé au dossier des pièces importantes qui nous renseignent sur l'évolution de la fortune des grands aristocrates thessaloniciens durant la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle.

*Оливије Делуи*

(Национални центар за научна истраживања, Париз)

#### ЈЕДАН НЕИЗДАТИ КУПОПРОДАЈНИ УГОВОР ИЗ 1321. ГОДИНЕ: МАНАСТИР КАРАКАЛА И ПОРОДИЦА КАВАСИЛА

Средњовековна историја манастира Каракале још није добро проучена. Данас се мали број исправа из византијског периода чува у манастиру. У овом чланку смо покушали, пре него што поменуте исправе буду објављене у серији *Archives de l'Athos* у Паризу, да изложимо историју манастира, наведемо све познате игумане, и прикажемо еволуцију манастирских добара од оснивања Каракале до краја Византијског царства. У наставку чланка смо издали, превели и детаљно коментарисали један купопродајни акт из новембра 1321. године, који се истиче богатством просопографских и топографских података. Теодора, рођена Кавасила, и њен муж Анастасије Дука Торник продали су манастиру Каракали приближно 450 модија земље у близини Солуна за 250 перпера. Поједини нови припадници породица Торник и Кавасила у исправи се појављују први пут, док су други одраније добро познати, али је, уопштено говорећи, заступљено високо солунско друштво. Захваљујући навођењу суседа, сазнајемо да је неколико солунских манастира имало поседе у близини Кавасила на западној Халкидици. Ти поседи су смештени у Светом Томи, који се поистовећује са селом Апостолите, тридесетак километара јужно од Солуна. Величина продате земље и укљученост породице Кавасила, чије су три генерације заступљене у купопродајном поступку, допуштају претпоставку да је продаја обављена у неком посебном контексту. С једне стране, могуће је да је повезана са замонашењем брачног пара, а са друге, да је уследила због извесне несигурности, која је произлазила из политичког контекста грађанског рата између царева Андроника II и Андроника III, који је почео неколико месеци касније.

Handwritten Greek text, likely a deed of sale (Acte de vente) from 16 November 1321. The document is written in a medieval Greek script and is heavily annotated with red ink, including large initials and rubrics. The text is arranged in several columns and includes various legal and administrative details. The document is aged and shows signs of wear, including some staining and missing pieces of paper.

Pl. 1. Acte de vente (16 novembre 1321), l. 1–36. Archives de Karakala



